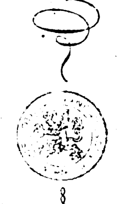


LA

BIENFAISANCE MAÇONNIQUE.

« La presse catholique doit déployer tous ses » efforts pour forcer la franc-maçonnerie à sortir » de ses ténèbres. » (Mgr. KETTELER, évêque de Mayence, dans son ouvrage : *Liberté, Autorité, Eglise.*)



GAND,
Impr. de A. NEUT, rue du Gouvernement.

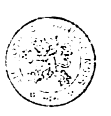
BRUGES,
Ed. NEUT, fils, rue Nord du Sablon.

LA

BIENFAISANCE MAÇONNIQUE.

« La presse catholique doit déployer tous ses » efforts pour forcer la franc-maçonnerie à sortir » de ses ténèbres. » (Mgr. Kettelen, évêque de Mayence, dans son ouvrage : *Liberté, Autorité, Eglise.)*





GAND,
Impr. de A. NEUT, rue du Gouvernement.

BRUGES,
Ed. NEUT, fils, rue Nord du Sablon.

UN MOT AU LECTEUR.

L'Allocution que Pie IX a prononcée dans le Consistoire du 25 septembre 1865, et dans laquelle Sa Sainteté a élevé sa voix puissante et vénérée contre les sociétés secrètes et leurs pernicieuses menées, a profondément irrité ces sectes et leurs organes. Ceux-ci se répandent en outrages de tout genre envers le Souverain-Pontife. Que Dieu les leur pardonne ! ils ne savent pas ce qu'ils font.

Dans tous les écrits publiés contre l'Allocution pontificale, il n'y a rien de sérieux; mais j'y ai rencontré une argumentation spécieuse, et c'est celle-là que je veux dépouiller de son enveloppe hypocrite, afin que ne puissent être dupes que ceux à qui plaît ce triste rôle.

« Pie IX, a-t-on dit, agit contre la charité en condamnant la franc-» maçonnerie dont le but principal est l'exercice de la bienfaisance. » — L'objection n'est pas neuve; elle a été mise en avant chaque fois que les loges maçonniques ont eu maille à partir soit avec l'autorité ecclésiastique, soit avec l'autorité séculière; mais que vaut-elle? Il m'a semblé utile de le démontrer à l'aide de documents empruntés à la franc-maçonnerie elle-même. C'est ainsi, d'ailleurs, que j'ai procédé dans mon travail intitulé : *la Franc-maçonnerie soumise à la publicité*, etc., et dont la denxième édition, complétée et mieux coordonnée que la première, est sous presse (*).

Les autorités maçonniques feront donc elles-mêmes justice du seul argument discutable qu'elles ont trouvé à opposer à la condamnation pontificale. Puis, il doit m'être permis de comparer la bienfaisance des loges à la charité chrétienne, pour que les faits et les chiffres aient à leur tour la parole.

Les plaidoiries de part et d'autre entendues, le lecteur prononcera.

J'ai, en effet, adopté la forme d'une plaidoirie, dans laquelle l'une des parties, représentée par le Grand Orateur de la loge, fait valoir tout ce que la maçonnerie allègue en sa faveur, tandis que l'autre, représentée par un profane, se prévaut et des aveux échappés aux maçons et aux loges, et de l'impuissance maçonnique en matière de charité.

De cette manière, je le répète, la franc-maçonnerie fera à elle seule les frais de la plaidoirie : c'est elle qui est en cause dans toute la discussion; c'est elle qui fournit tous les arguments, les soutènements que présente son défenseur aussi bien que les moyens de la partie adverse.

Ouvrons les débats, et donnons d'abord la parole au défenseur des loges sur le point en litige.

Gand, 10 novembre 1865.

AMAND NEUT.

(*) Voir à la fin de cette brochure.

LA FRANC-MAÇONNERIE A-T-ELLE LA BIENFAISANCE POUR BUT ?

UN ORATEUR DE LA LOGE, DÉFENSEUR DE LA MAÇONNERIE, SOUTIENT L'AFFIRMATIVE.

§ I. Imposantes autorités qui prouvent l'excellence de la maçonnerie sous le rapport de la bienfaisance, — § II. Témoignages du F. Dupin *jeune*, — § III. du F. Lucien Murat, — § IV. du F. Dechevaux-Dumesnil, — § V. du journal *l'Observateur Belge*, — § VI. du F. de Wargny, — § VII. du rédacteur des *Annales maçonniques des Pays-Bas*, — § VIII. du F. Garon, — § IX. de la Sœur Jauze, — § X. de M. Persigny, ministre de l'intérieur en France. — § XI. La maçonnerie étant modeste de sa nature, le défenseur regrette d'avoir été forcé d'en faire l'éloge.

§ I. Parmi les membres de la grande famille maçonnique, même parmi ceux qui n'en connaissent que les premiers éléments, personne n'ignore que la bienfaisance est un des principaux objets dont notre société s'occupe, le grand but qu'elle poursuit. La *Constitution de la maçonnerie française* place la bienfaisance parmi les buts capitaux pour lesquels notre Ordre est institué, et la *Constitution de la maçonnerie belge* déclare que « la bienfaisance est exercée par les maçons dans le sens le plus étendu. » A ces déclarations si expresses de nos Constitutions, ajoutons le témoignage non moins formel de nos écrivains et de nos grands dignitaires : tous attestent que la bienfaisance est la vertu favorite du maçon, et que la manière dont le maçon l'exerce tient vraiment du prodige. Nous regrettons de ne pouvoir mentionner ici tous les éloges justement prodigués à notre Ordre sous ce rapport. Les quelques paroles que nous citerons, suffiront pour donner au moins une faible idée de l'industrieuse activité, de l'inépuisable libéralité, je dirais presque, de la prodigalité de la philanthropie maçonnique.

§ II. Rapportons tout d'abord une des plus belles paroles qui aient jamais été prononcées à la louange de notre Ordre : LA FRANC-MAÇONNERIE, C'EST LA PHILANTHROPIE UNIVERSELLE. Par ce seul mot, le F. Dupin *jeune,* résuma le brillant éloge qu'il venait de faire de la société maçonnique, dans la loge des *Trinosophes,* Orient de Paris, le 24 août 1827, jour de sa promotion au 32ᵉ

grade du rit écossais (1). Dans ce même discours il donne comme le caractère distinctif de la maçonnerie, « l'immense philanthropie qui, sur tous les points du globe, unit les maçons entre eux, et l'esprit de charité infatigable dans les travaux, inépuisable dans sa bienfaisance. » (Le *Globe,* t. IV, p. 204).

§ III. « Gardons-nous, disait le F. Murat, le jour de son installation comme Grand-Maître, gardons-nous de perdre de vue le but auquel nous tendons. Prêter l'oreille à tous les gémissements, de quelque part qu'ils se fassent entendre, offrir une main secourable à toutes les infortunes, soulager toutes les misères, quelle qu'en soit la source, en quelque lieu qu'on les rencontre ; en un mot, verser des bienfaits sur l'humanité toute entière, voilà notre mission. » (Le *Franc-maçon,* 3e ann., p. 111).

§ IV. Le F. Dechevaux-Dumesnil, rédacteur en chef du Journal le *Franc-maçon*, parle ainsi dans son *Appel maçonnique* : « Lisez l'histoire de notre Ordre, et vous y verrez partout des traits de compatissance pour tous ceux qui souffrent... L'ordre acquitte les dettes des prisonniers et les rend à la liberté et à la famille; il a racheté des captifs, il élève les enfants des pauvres, a des crèches et des écoles pour eux, fait apprendre des métiers aux fils des Frères dans le malheur, dote des jeunes filles, répare ou prévient les revers du commerce, établit des asiles pour l'enfance et la vieillesse, crée des bibliothèques, des maisons de travail, fait des pensions, secourt l'infortune, fonde des prix de vertu et assure aux morts une sépulture honorable. » (Le *Franc-maçon,* 7e ann., p. 99.)

§ V. « La maçonnerie, disait naguère un journal belge, défenseur officieux du Grand-Orient, enseigne la bienfaisance et la pratique; elle perçoit la dîme (2), mais c'est pour l'offrir aux malheureux qui tous les jours lui tendent les bras et jamais en vain; elle entoure ses actes de bienfaisance de mystère, afin que la main droite ignore ce que fait la main gauche. (L'*Observateur belge,* 1 mars 1838.)

§ VI. Le F. de Wargny, dans le discours qu'il prononça à la loge de l'*Espérance* de Bruxelles, le jour de la réception du Prince héréditaire d'Orange, lui adressa les paroles suivantes : J'en appelle aux infortunés de tous les pays de la terre! Interrogez-les, Prince, ils vous diront mieux que moi ce qu'est la

(1) A la suite du discours du F. Dupin, le Journal le *Franc-maçon* (2e an., p. 217) ajoute:« Le F. Vuillaume adressa ensuite la parole au célèbre Frère, dont il fit ressortir » toutes les brillantes qualités avec cette emphase trop commune en maçonnerie. Nous » ne connaissons personne qu'on ait autant encensé que les R. F. Dupin. »

(2) Cet aveu de la perception de la *dîme* de la part de la maçonnerie a de quoi nous étonner. Nous savons comment un Grand-Maître a poursuivi ce vilain mot.

(Notes de l'Auteur.)

maçonnerie, quoiqu'à peine ils en connaissent le nom; mais ils sont instruits par ses bienfaits. » (*Tracé de la tenue de cette loge*. Bruxelles 1817, p, 12.)

§ VII. Le rédacteur des *Annales maçonniques des Pays-Bas*, à l'occasion du rude hiver de 1823, s'écriait dans son enthousiasme: Essayer d'analyser, d'énumérer, d'apprécier ou d'évaluer, même approximativement, les dons et les secours collectifs ou particuliers des loges et des maçons belges, serait une illusion. Ils furent innombrables! Tous les journaux du temps en ont retenti, et l'observateur attentif demande sans cesse: « Que ferait-on dans les grandes villes s'il n'y existait ni loges, ni maçons? » On pourrait répondre peut-être que la misère y serait double, les crimes triples et les malheurs progressifs, parce que le citoyen qui n'est que simplement *charitable*, devient philanthrope et bienfaiteur, s'il est un vrai maçon. L'époque dont nous nous occupons, sera pour les maçons belges une ère d'admiration et de gloire aux yeux de tous les peuples et de tous les maçons de l'univers. » (*Annales maç. des P. B.* t. V, p. 268).

§ VIII. Le F. Garon va plus loin encore: il personnifie la franc-maçonnerie et l'appelle une *Sœur de charité*. (*Le Franc-maçon*, 4e ann., p. 206).

§ IX. Enfin la sœur Jauze dit que la bienfaisance, « cette douce et pure émanation du Grand-Architecte de l'Univers, est l'âme de la maçonnerie et que cette vertu ne dégénère jamais chez les vrais maçons. » (Le *Globe*, t. I, p. 309, où se trouve une pièce intitulée: *Discours prononcé à la tenue d'adoption de la loge des* Amis fidèles, *Orient de Paris, le* 22 *août* 1839, *par la Grande-Maîtresse, la bien-aimée Sœur Jauze.)*

§ X, Et qu'on ne s'imagine pas que les maçons soient seuls à louer la bienfaisance de leur Ordre. M, de Persigny, ministre de l'intérieur en France, dans une circulaire qu'il adressa, le 16 octobre 1861, aux préfets de tous les départements, compte la franc-maçonnerie parmi les associations de bienfaisance qui forment des branches considérables de la charité publique, et qui méritent toute la sympathie du gouvernement pour les bienfaits qu'elles répandent dans le pays; il ajoute qu'établie en France depuis 1725, elle n'a pas cessé de maintenir sa réputation de bienfaisance et qu'elle exerce avec zèle sa mission de charité.

Puisque la calomnie semble s'attaquer particulièrement à la philanthropie de la maçonnerie française et belge, je n'ai allégué pour sa défense que des témoignages empruntés à des maçons éminents de ces deux nations. Les témoignages de ceux des autres pays ne sont pas moins honorables; leur nombre allant à l'infini, on me dispensera d'en fournir ici la preuve.

§ IX. Quant aux *faits* eux-mêmes, aux actes philanthropiques des loges, les exemples en sont si nombreux et si saillants qu'il serait inutile d'en parler. On peut dire en toute vérité avec les *Annales maçonniques des Pays-Bas* : « Essayer d'analyser, d'énumérer, d'apprécier ou d'évaluer, même approximativement, les dons et les secours collectifs ou particuliers des loges et des maçons, serait une illusion; ils sont innombrables. » A tous les témoignages que nous venons d'énumérer, nous n'ajouterons plus qu'une seule considération qui n'en relève pas peu la valeur : c'est que les maçons n'exercent pas la bienfaisance en vue de la gloire; comme le disait un jour admirablement le F. Du Paquier : ils suivent uniquement les doux penchants des cœurs, pénétrés de l'amour de la Vraie Lumière. Je ne sais, continue ce Frère, je ne sais pourquoi la *violette* ne figure pas parmi les emblêmes maçonniques; elle en serait cependant un des plus convenables, puisqu'elle en est un des plus fidèles! Modeste, cachée sous l'herbe, ce n'est point par l'éclat de ses brillantes couleurs, c'est par la douceur de ses parfums qu'elle trahit son asile. Parfaite et charmante image de notre Ordre! Couvert par le mystère, caché sous son voile, il ne veut révéler son existence que par le parfum de ses bienfaits. » (1).

Moi-même, en prenant aujourd'hui la défense de la charité maçonnique, si j'ai fait valoir les bienfaits que l'Ordre prodigue à l'humanité, je n'ai pas en vue de le glorifier, mais uniquement de venger sa vertu et d'imposer silence à ses calomniateurs.

(1) *Annales maç. des P.-B.*, t. III, p. 837.

RÉPLIQUE.

1re Partie.

CE QU'EST EN RÉALITÉ LA BIENFAISANCE MAÇONNIQUE.

§ I. Tout profane désire vivement connaître le véritable but d'une association aussi mystérieuse que celle de la maçonnerie ? — § II. La maçonnerie nous déclare qu'elle a la bienfaisance pour principal objet. Mais si c'est là son but avoué et avouable, pourquoi donc cache-t-elle avec tant de soin son organisation ? Pourquoi exige-t-elle de ses membres, sous la foi du serment, un silence rigoureux ? Pourquoi tant d'étranges cérémonies ? — § III. Un officier du Grand-Orient de France, le F. de Branville, démontre avec autant de clarté que de vigueur combien il est absurde de prétendre que la bienfaisance est le but de la maçonnerie. — § IV. Les FF. Accary et Buros abondent dans le sens du F. de Branville. — § V. Erection, à Paris, d'une *maison centrale de secours pour les francs-maçons malheureux.* Mince résultat des longs et pénibles efforts du Grand-Orient de France pour la fondation de ce petit *Hôtel-Dieu*, de six lits maximum et de quatre lits minimum. — § VI. Résultat semblable d'un orphélinat maçonnique général essayé à Paris. — § VII. Non seulement les œuvres, mais même les aspirations philanthropiques de la maçonnerie se bornent à un cercle bien restreint, comme on le voit par le *nec plus ultra* des vœux du F. Dechevaux Dumesnil. — § VIII. Il est de la bienfaisance des loges en Belgique, comme il en est de celle des loges de France : ici pas plus que là les faits ne répondent pas au langage plein de jactance avec lequel on en parle. — § IX. Si la maçonnerie n'établit pas de fondations pour les malheureux, peut-être elle les soulage par d'abondantes aumônes, au moyen des collectes qu'elle fait à chaque tenue de loge ? — Modique somme qu'on recueillit à Bruxelles dans l'assemblée du 14 mai 1817, à laquelle assistaient les deux princes d'Orange et l'élite de la maçonnerie belge. — § X. Somme plus modique encore qu'on obtint à Paris lors de la solennité funèbre en l'honneur du F. Guilleminot, où se trouvait toute l'aristocratie du *Suprême-Conseil.* — § XI. Item, en 1799, à Paris, lors de la réunion des deux Grands-Orients de France, les dons de toutes les sommités de l'Ordre ne montèrent pas à onze centimes par tête. — § XII. Réflexions de Mgr l'évêque de Nimes sur les éloges donnés à la bienfaisance maçonnique par M. de Persigny. — § XIII. La maçonnerie voudrait nous persuader que, si elle ne console pas toujours les malheureux par la bourse, elle les console au moins par le cœur. — Echantillon des consolations que donnent à leurs Frères mendiants le F. Melchior Potier, le F. Ragon et surtout le F. Bazot. — § XIV. Selon le jugement des maçons eux-mêmes, la mendicité maçonnique est infiniment pire que la mendicité monacale.

§ I. Quand on réfléchit à la mystérieuse existence de la sociéte maçonnique parmi nous, on se demande, tout d'abord, avec une inquiète curiosité : Quel est donc l'objet, quel peut donc être le but d'une association qui affecte en tout le plus profond mystère, tient ses réunions dans un local hermétiquement fermé aux profanes, exige de ses néophytes, sous la foi du serment, le secret le plus absolu et sur ce qu'on leur révélera dans la suite et sur ce qu'on leur a manifesté, tandis qu'en attendant, elle n'offre à leurs regards que des emblêmes incompris et des allégories inexpliquées? Que dire d'une société qui débite gravement à ses adeptes des

légendes absurdes et ridicules, lesquelles, comme on l'avoue ingénûment, servent, non pas à les instruire, mais à les dérouter (1)? Que dire enfin d'une société qui ne parle que de lumière et n'aime que les ténèbres, d'une société qui, pour exprimer les choses les plus banales, se sert d'un argot incompréhensible, d'un langage énigmatique, soumet les récipiendaires à des épreuves absurdes, leur bande les yeux, les fait jouer gravement au colin-maillard et se prêter à des farces auxquelles se dévoueraient à peine les hôtes de Charenton? Et cependant, cette étrange société se vante d'être un levier assez puissant pour soulever le monde, un soleil moral dont l'éclat doit faire pâlir la lumière de l'Evangile! Elle compte dans son sein des loges par milliers, des adeptes par centaines de mille! Que veut-elle donc? quel est son objet? quel est son but?

Nous devons l'avouer, notre étonnement est au comble quand on nous dit, comme nous venons de l'entendre de la bouche du défenseur de la maçonnerie, que le but de cette bizarre institution est principalement *la bienfaisance*. Peu de personnes, pensons-nous, se contenteront de cette gratuite affirmation : on admettra difficilement que l'Ordre maçonnique se propose une fin tout à fait hors de proportion avec les moyens qu'elle met en œuvre. Quant à nous, nous ne sommes guère disposés à croire la maçonnerie sur une simple parole, encore moins à nous laisser entraîner par des protestations de sincérité et de franchise. Allons donc puiser des renseignements certains à des sources authentiques; ne consultons ni les instructions qu'on débite aux maçons novices, ni les brillants panégyriques, destinés à la publicité et avec lesquels les prôneurs de la loge tâchent d'éblouir la multitude; mais dépouillons les archives secrètes, les circulaires confidentielles et les autres documents, où les maçons, initiés aux grands mystères, parlent à cœur ouvert, s'entre-communiquent leurs craintes et leurs espérances, et nous dévoilent les desseins cachés, les vrais plans de l'Ordre.

Mais posons d'abord une question préalable :

§ II. Si la maçonnerie est, comme elle voudrait nous le persuader, une institution essentiellement philanthropique, destinée à soulager toutes les misères de l'humanité souffrante, si elle a des intentions si pures, un but aussi avouable, pourquoi fait-elle prêter de nouveaux serments de fidélité et de taciturnité? Evidemment, c'est faire tout le contraire de ce qu'il faut pour

(1) « Le ridicule même de ces légendes, leur peu de tendance au but qu'elles présentent, disent les *Annales maçonniques des P.-B.* (t. IV, p. 266), a sauvé maint et maint Frère et a toujours empêché la destruction de l'Ordre. » (*Extrait d'une planche d'une L.·. concernant la propo.·. de réforme des H.·. Grad.·. de la Maçon.·.*).

atteindre le but qu'on se propose. Comme le remarque très-bien M. Eckert, une association exclusive et secrète empêche, par son secret même, la coopération générale et ne donne ancun exemple capable de stimuler (1). Ensuite, on ne s'explique pas pourquoi l'Ordre fait subir à ses néophytes toutes ces longues et singulières épreuves, ni pourquoi il pose aux admissions toutes ces conditions méticuleuses qui, loin d'être un moyen d'arriver à son but, sont autant d'entraves qui empêchent sa réalisation.

§ III. Nous ne sommes pas les seuls à faire cette observation. Des maçons initiés aux plus hauts mystères de l'Ordre, avouent eux-mêmes, dans leurs mutuelles confidences, que la bienfaisance n'est qu'un manteau dont ils couvrent leurs vrais desseins, leur but réel. Ecoutez le F. de Branville, Officier du Grand-Orient de France : « Comment expliquerions-nous de la part d'une vaste » association de philanthropes, réunis dans le but louable de » répandre à pleines mains sur l'humanité souffrante les conso- » lations et les aumônes de la charité chrétienne? Comment » expliquerions-nous ces précautions méticuleuses, ombrageuses, » méfiantes mêmes? Comment expliquerions-nous ces défen- » ses sévères de ne rien dire, de ne rien écrire, tracer ou » buriner sur le but si louable de cette société secrète, sans » encourir les effets certains d'une vengeance atroce, et sans » s'exposer à *avoir la gorge coupée, le cœur et les entrailles* » *arrachés, le corps brûlé et réduit en cendres, les cendres jetées* » *au vent, et en outre à laisser une mémoire en exécration à tous* » *les maçons ?* Cette hideuse pénalité, ce luxe de supplices à » infliger à l'indiscret qui aurait révélé aux profanes cette inno- « cente conjuration de philosophes tolérants, *conspirant* dans » l'ombre contre les infortunes privées du malheureux ou du » pauvre, et le serment par lequel chaque néophyte se soumet » à ces horreurs, tout cela serait plus grave qu'une bizarre » fantasmagorie, cela prendrait le caractère d'une révoltante » absurdité. » (2).

§ IV. Ecoutons comment le F. Buros s'énonce sur la philanthropie maçonnique dans le discours qu'il prononça le 29 mars 1841, jour de son installation comme vénérable de la loge des *Chevaliers de la Croix*. « Dites-moi, s'écrie-t-il, ce qu'a fait » l'Institution maçonnique depuis un demi-siècle? Où sont les » résultats de ses grands enseignements philanthropiques? Eh! » mon Dieu, c'est notre Institution qui a usé le mot de *philan-* » *thropie*, et qui a rendu ce mot si opposé à sa signification,

(1) *De la Franc-maçonnerie dans sa véritable signification*, t. I. p. 121.

(2) Le *Globe*. — *La Franc-maçonnerie soumise à la publicité à l'aide de documents authentiques*. Document IV, page 23 et suiv.

» qu'aujourd'hui les hommes qui s'en servent vénalement dans le » monde, n'osent pas se regarder en face, dans la crainte de s'in- » timider, comme autrefois les augures de Rome » (1).

Ecoutons encore le F. Accary père, membre du chapitre de la *Persévérante Amitié* et député au Grand-Orient. Voici la proposition qu'il déposait au secrétariat général de l'Ordre :

Le F. Accary au Grand Orient de France.

« TRÈS-RÉVÉRENDS FRÈRES. Dans la séance du Grand-Orient du » 5 septembre 1851, j'ai exprimé le désir qu'une commission » spéciale fût nommée à l'effet de faire un travail ayant pour objet » d'indiquer les moyens propres à mettre en pratique les principes » émis dans la Constitution maçonnique. Comme il me paraît » indispensable de préciser nettement ma pensée à ce sujet, je vous » demande la permission de la présenter avec quelque développe- » ment. Ce qui m'étonne, je dirai plus, ce qui confond ma raison, » c'est que, depuis plus de cent vingt-cinq ans, c'est-à-dire depuis » l'introduction en France de la maçonnerie, quelques voix à » peine, et sans aucun succès, se sont élevées pour demander ce » que je soumets à l'appréciation du sénat maçonnique. » — Puis, après quelques complaintes sur l'état actuel de la maçonnerie en France, le F. Accary continue ainsi : « J'arrive enfin à l'examen » des principes posés dans les articles 1, 2 et 3 de notre Constitu- » tion. Il ne faut pas oublier que je parle ici de l'*action collective* » *de l'Ordre* et non des actes individuels. La Franc-maçonnerie, » d'après l'article premier de la Constitution, a pour objet l'exercice » de la bienfaisance. Cependant, à l'exception de notre *Maison de* » *Secours* (dont les ressources sont si exiguës, que je m'étonne » qu'elles soient mentionnées dans une fête solsticiale), je ne vois » rien qui atteste la manière dont la franc-maçonnerie exerce la » bienfaisance... A quoi donc pensaient nos devanciers quand ils » restaient indifférents aux souffrances présentes et futures » de nos Frères malheureux?.... Puis (d'après l'article 3 de la » Constitution) » la franc-maçonnerie a pour objet la *pratique de* » *toutes les vertus.* » Ici encore, que fait notre Institution (comme » *être collectif,* entendons-nous bien,) pour justifier cette partie de » notre programme? Quels sont les actes que nous offrons aux » profanes? Quelle fondation est due à la franc-maçonnerie? » Quelles vertus publiques ou privées l'Institution a-t-elle récom- » pensées, ne fut-ce que par son approbation! Si cela est, et je » le désire de tout mon cœur, ils sont bien coupables ceux qui » laissent tous les Frères dans l'ignorance des choses qu'ils » seraient heureux de connaître (2). »

(1) *Proposition Accary.* Voir le *Franc-maçon,* 3, ann., p. 2.
(2) Le *Globe,* revue maçonnique, t. III, p. 163.

Nous venons d'entendre le F. Accary faire mention d'une *Maison de secours*, à l'exception de laquelle « il n'y a, dit-il, en France rien qui atteste la manière dont la maçonnerie exerce la bienfaisance. »

§ V. Il ne sera pas sans intérêt de donner ici quelques détails sur les héroïques efforts que le Grand-Orient a faits, depuis 1840 pour ériger à Paris un refuge, ou, comme on l'appelle, une *Maison centrale de secours pour les francs-maçons malheureux*.

Le 11 avril 1840, le Grand-Orient de France envoie, à tous les ateliers de sa correspondance, une circulaire, d'où nous extrayons les passages suivantes : « L'institution de la maçonnerie, essen- » tiellement philanthropique, a constamment eu, comme elle aura » toujours, pour but le soulagement de toutes les souffrances et » de toutes les infortunes... Malgré tout ce qu'elle a fait et tout » ce qu'elle fait chaque jour, elle reconnaît qu'il lui reste beau- » coup à faire. Pour ne parler que de la distribution des secours, » qui de vous, très-chers Frères, n'a présent à l'esprit les abus » de toute espèce introduits dans cette importante partie des attri- » butions maçonniques ? Qui de vous ne se rappelle avec peine ces » secours indûment donnés et renouvelés à des demandeurs de « profession, à des femmes mariées ou non mariées, se disant » filles, sœurs, femmes ou veuves de maçons, à des vieillards déjà » placés dans des hospices, à ces faux voyageurs, porteurs de » passeports obtenus moyennant deux francs, qui doivent inces- » samment quitter la capitale et que l'on y rencontre toujours, à » ces gens armés de petites circulaires, imprimées ou lithogra- » phiées, ayant plusieurs domiciles, et quelquefois pas un seul » véritable? Qui de vous enfin n'a n'a gémi de ces aumônes solli- » citées sans pudeur par le vice, l'ivrognerie, ou la fainéantise, et » accordées à l'importunité, etc.?... Plusieurs projets ont été pro- » posés pour remédier aux graves inconvénients signalés... Tous » ces vœux sont fondés sur la nécessité incontestable, sinon de » détruire entièrement, du moins de réduire à ses tristes exigences » la mendicité qui assiège chaque jour le parvis de nos temples... » Le Grand-Orient a pensé qu'un des meilleurs moyens serait la » fondation à Paris d'une *Maison centrale de secours pour les » maçons malheureux*... En conséquence, le Grand-Orient, dans » son assemblée générale du 21 mars dernier, a pris un arrêté » que nous avons la faveur de vous adresser ci-après, et qui vous » fera connaître les bases de cette œuvre philanthropique, pour » laquelle le Grand-Orient sollicite votre généreuse et fraternelle » coopération par vos souscriptions ou donations. » — Vient ensuite l'arrêté. L'article V porte, que « tous les ateliers de Paris, » de la banlieue et des départements seront invités à ouvrir dans

» leur sein une souscription volontaire, » et l'article VII, qu' « un » conseil nommé par le Grand-Orient et composé de quinze mem- » bres, savoir : neuf officiers du Grand-Orient, trois députés et » trois présidents d'ateliers, sera chargé de l'administration géné- » rale. (1) »

Huit mois après, le 18 juin 1841, cette commission administrative présente au Grand-Orient son rapport sur l'état de cette maison, et en même temps elle jette « un coup d'œil sur les » résultats immenses que l'avenir promet à l'infortune par l'établis- » sement de la *Maison centrale de secours.* » Puis elle donne « l'analyse succincte du règlement qui a été arrêté pour assurer » le bon ordre et la régularité du service. » Elle dit avoir établi « quarante-huit correspondants, pris dans chacun des quartiers de Paris, et qui ont pour mission spéciale de recueillir des renseignements sur les demandeurs, » et avoir fait « un traité avec le directeur de cette maison, de manière que le nombre de lits complets à la disposition de la commission ne peut être moindre de quatre ni dépasser six. » Elle propose ensuite quelques « moyens de détruire cette plaie honteuse qu'on peut appeler la *mendicité maçonnique,* » et de se défaire de ces « solliciteurs indignes » qu'elle appelle les *frelons de la maçonnerie.* » Enfin elle ajoute que la Commission s'est réunie trente-six fois au local du Grand-Orient (2).

Trois années n'étaient pas écoulées depuis l'érection de cette Maison, que déjà le Grand-Orient se plaignait de la décroissance des moyens mis à la disposition de la commission. Le 28 octobre 1842, il expédia une circulaire dont voici le titre et le début :

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

A LA GLOIRE DU GRAND-ARCHITECTE DE L'UNIVERS. *Orient de Paris, le 25 chesvan,* 5842 (28 *octobre* 1842, *ère vulgaire). Le Grand-Orient de France à tous les ateliers et maçons de sa correspondance.* « Très-chers Frères, *l'Ordre des francs-maçons a » pour objet l'exercice de la bienfaisance...* Ces paroles que » nous pourrions appeler sacrées, extraites textuellement du » premier article du Code qui nous régit, devraient être gra- » vées non-seulement sur le fronton de tous nos temples, mais » aussi dans le cœur de chacun de nous, qui en ferait sa de- » vise personnelle. » Puis, après s'être plaint de « la décroissance » trop sensible des moyens mis à sa disposition pour accomplir » son mandat, » la circulaire continue ainsi : « Le Grand-Orient, » dans sa sollicitude pour le malheur, et en présence d'une

(1) Le *Globe*, revue maçonnique, t. III, p. 393 et suiv.
(2) Le *Globe*, t. II, p. 145 et suiv.

» position qu'on peut appeler précaire, a dû s'émouvoir de nou-
» veau et s'occuper des moyens propres à assurer à jamais
» l'existence d'une institution si honorable pour la maçonnerie;
» c'est pourquoi il propose une souscription annuelle... La grande
» voix de l'humanité s'est fait entendre, dit la circulaire en
» finissant; vous entendrez donc notre voix, nos très-chers Frères,
» vous répondrez à nos prières en faveur de l'infortune, et ce
» monument élevé par vos dons, devenu désormais impérissable,
» témoignera à ceux qui seront appelés à vous succéder, des
» sentiments généreux des maçons de notre époque, et de leur
» ardent amour pour l'humanité (1). »

Nons ne fatiguerons pas le lecteur par le détail des efforts du Grand-Orient pendant les années suivantes: il suffit d'en connaître le résultat: il fut si mince, qu'en septembre 1851, comme nous venons de le voir, le F. Accary, père, maçon zelé et député au Grand-Orient, écrit que « les ressources de cette *Maison* sont si exiguës, qu'il s'étonne qu'elles soient mentionnées dans les fêtes solsticiales » (2). Enfin, en août 1854, le F. Portallier, président de la *Maison de secours*, se démit de sa charge, malgré les instances de presque tout le Grand-Orient qui, pour me servir des termes du rédacteur en chef du *Franc-maçon*, « appréciait le dévouement de ce Frère à cette œuvre sainte. » Le F. Portallier ne se laissa pas fléchir; il persista dans sa détermination et expliqua les motifs de sa retraite dans une brochure qui a pour titre : *Ma démission de président de la maison de secours et les motifs qui l'ont déterminée*, et qui porte l'épigraphe suivante : *Ce n'est pas avec des paroles qu'on soulage les angoisses de la faim ! Ce n'est pas avec des paroles qu'on soulage les souffrances! Il faut autre chose : il faut du cœur, il faut du sentiment.* Or, cette épigraphe seule indique clairement de quelle nature étaient les motifs de la retraite du F. Portallier. Afin de perpétuer la mémoire de cet excellent administrateur, les maçons donnèrent son nom à un des dortoirs de l'établissement qu'il avait si bien dirigé. On peut juger du degré d'importance que cette maison avait acquis en 1859 par le rapport de la commission chargée d'examiner le compte-rendu financier présenté par le Grand-Maître en son conseil pour l'exercice de 1858. Le journal le *Franc-maçon* qui en donne un extrait, nous fait connaître que pour le loyer, les impôts et le traitement du gérant de l'*Asile Maçonnique*, on déboursa 1720 fr. ; pour la nourriture, le chauffage, etc., des hôtes malheureux qui y furent admis, 542 fr. suffirent. La modi-

(1) Le *Globe*, t. IV, p. 321.

(2) Dans une *Proposition* qu'il adressa au Grand-Orient. Voir le *Franc-maçon*, 3e année. p. 7.

cité de cette somme n'empêcha pas que l'établissement ne fut parfaitement tenu. « Point de bon maçon, dit ce journal, qui ne dût faire un pieux pèlerinage à cette *Maison de secours.* » Mais, ajoute-t-il, « combien, hélas ! ignorent encore que ce Lieu-Saint est situé rue du Faubourg Saint-Antoine, n° 295 ; que l'établissement est bien tenu ; qu'il y a partout de l'air, des soins, de la propreté, un joli jardin, de la politesse et un visage doux et ami pour les pensionnaires maçons, une table meilleure que chez bien des travailleurs, et un bon lit dans des dortoirs dont l'un porte le nom de l'ancien président de la Maison de secours, l'illustre et révéré F. Léon Portallier » (1). Convenons-en, *cinq cent quarante-deux francs* déboursés en une année pour nourrir et entretenir de la sorte les hôtes malheureux dans l'*Asile Maçonnique* de Paris ! c'est bien le cas de remarquer, avec le journal déjà cité, que les chiffres ont aussi leur éloquence (2), et l'on est en droit de conclure que le Grand-Orient sait allier à une noble générosité une savante économie.

Enfin, le *Monde maçonnique* nous apprenait, en avril 1863, qu'un petit nombre de pauvres venait demander l'hospitalité dans cet asile, et que sa destination était devenue presque sans objet. (Tome VII, page 32.)

C'est donc à ce résultat qu'aboutirent de longs et pénibles efforts. Tout ces plans de l'aréopage maçonnique, toutes ces circulaires du Grand-Orient, ce conseil d'administration composé de quinze membres pris parmi les sommités maçonniques, ces quarante-huit correspondants nommés par le Conseil d'administration, purent à peine ériger et soutenir un modique refuge destiné à des Frères malheureux, un petit Hôtel-Dieu maçonnique de quatre lits minimum et six lits maximum !

§ VI. — L'entreprise si grandiose dans le plan et si mesquine dans l'exécution de la *Maison centrale de secours par les franc-maçons malheureux,* s'est renouvelée plus tard avec aussi peu de succès : en 1861, on a créé un *Orphelinat général* maçonnique. La circulaire suivante, adressée aux Vénérables des ateliers souscripteurs, montre les résultats qu'on avait obtenus après trois années d'efforts (3) :

ORPHELINAT GÉNÉRAL MACONNIQUE POUR TOUS LES RITES ET TOUTES LES OBÉDIENCES.

« TT.·. CC.·. FF.·.

» Les membres de la commission administrative, en publiant le

(1) Le *Franc-maçon*, p. 270.
(2) Le *Franc-Maçon*, 8e an., oct. 1860, p. 272.
(3) Nous empruntons cette circulaire au *Monde maçonnique*, liv. de novembre 1864, page 417.



compte rendu moral et financier de l'œuvre, ont la faveur de vous remercier du concours bienveillant que vous leur accordez.

» L'Orphelinat général maçonnique a déjà trois années d'existence, et tous les jours le nombre des adhérents augmente. Vous pouvez vous en convaincre, TT.·. CC.·. FF.·., en consultant la liste des Loges qui ont voté une somme annuelle affectée à l'Orphelinat général.

» Des Ateliers de tous les rites y figurent; ils sont au nombre de vingt-six, et les adhésions particulières dépassent celui de cinq cents, non comprises celles des profanes.

» L'Orphelinat général maçonnique est libre, c'est-à-dire, que, tout en respectant et reconnaissant tous les pouvoirs maçonnique, il ne relève d'aucun: il est l'œuvre collective de toutes les LL.·. et de tous les Maçons.

» Son organisation est purement libérale et élective; le Conseil, composé de vingt-sept membres élus pour cinq années, est renouvelable par tiers après cette période; le sort désigne les membres sortants. Il est indispensable, TT.·. CC.·. FF.·., que chaque Loge soit représentée au Conseil par un délégué qui, convoqué régulièrement les jours de réunion, est chargé de tenir son Atelier au courant des travaux du Conseil, de l'état moral et financier de l'œuvre. Ce délégué doit, en outre, recevoir les cotisations particulières des membres de sa Loge, leur en donner quittance détachée d'un livre à souche dont il est porteur, et rendre compte des sommes reçues tous les trimestres au trésorier de l'Orphelinat : le F.·. Pastelot, rue Saint-Martin, 242.

» L'Orphelinat général maçonnique, depuis deux années et demie, élève et fait instruire *six enfants(!!!)* qui lui ont été présentés par six Loges des différents rites.

« Il n'a pas dépendu de nous, TT.·. CC.·. FF.·., d'en prendre un plus grand nombre, et pourtant, en ce moment, quatre veuves chargées de famille attendent que la Maçonnerie puisse leur venir en aide. Le Conseil d'administration leur a fait espérer que sous peu il serait en mesure de le faire.

» Nous avons compté sur vous, TT.·. CC.·. FF.·., aidez-nous à remplir ce pieux devoir.

» Ce simple appel sera attendu et suffira, nous en sommes convaincus, pour que les L.·. qui n'ont point encore donné leur adhésion, viennent se joindre à leurs sœurs qui, depuis trois années, rivalisent de zèle et de devouement pour édifier d'une manière impérissable cette philanthropique institution.

» Nous vous prions, T.·. V.·. M.·., et vous tous, FF.·., d'agréer le témoignage de nos sentiments fraternels.

« *Les Membres du Conseil d'administration :*
» Balduc, Ch. Bernard, Bigoy, Cattiaux, Caubet, Charpentier, Courrière, Courlet, Crotto, Cuvillier, Cesselin, Denise, Demion, Fornet, Guilbert, A. Le Roy, Lacroix, Laveau, Mélotte, Poulain, Pastelot, Poncot, Ragaine, Royer fils, Rousselle, Schleppy, Vinot. »

Ainsi donc, malgré les dons de 27 loges et de 500 souscripteurs particuliers, malgré les soins de 27 administrateurs, cette « philantropique institution, » cette « œuvre collective de toutes les loges et de tous les maçons, » cet « Orphelinat général maçonnique pour tous les rites et toutes les obédiences, » après trois années d'existence, ne renferme pas plus de SIX ENFANTS! C'est à de tels résultats que parvient la philanthropie maçonnique quand elle doit payer de sa bourse, et qu'elle n'a pas à sa disposition l'argent des contribuables ou la caisse des hospices civils et des bureaux de bienfaisance! — « Enfants de la grande famille maçonnique, s'écrie douloureusement le F. Lamoureux, où sont les abris que vous avez construits? Où sont les asiles de vos vieillards malheureux, les établissements destinés au soulagement de vos malades et de vos affligés! Rien! rien! le sol maçonnique de la France est partout en friche; les vieillards souffrent et les veuves sont dans l'indigence, et les orphelins de vos Frères sont obligés d'aller frapper à la porte de l'institut des Ignorantins pour apprendre à lire, et de demander souvent à l'assistance publique un secours de quelque valeur. » (Tenue mensuelle de la loge *La France maçonnique*, le 21 juin 1862.

Convenons-en, ce sont la des faits qui atténuent singulièrement l'opinion émise par le rédacteur des *Annales maçonniques des Pays-Bas*, que, « sans la bienfaisance de la maçonnerie, la misère des grandes villes (de Paris, par exemple, qui compte près de trois cent mille pauvres,) serait doublée et que les malheurs seraient progressifs! » C'est là une preuve du dévouement avec lequel les maçons remplissent la mission que leur assigne le F. Murat, « de soulager toutes les misères et de verser leurs bienfaits sur l'humanité entière! » Personne désormais n'osera révoquer en doute les affirmations de la bien-aimée Sœur Jauze (1), personne ne fera difficulté de croire « que la bienfaisance ne soit l'âme de la maçonnerie; » personne ne concevra la moindre crainte « que cette vertu dégénère jamais parmi les vrais maçons! » Pour la France en particulier, c'est une singulière confirmation de ce que disait le F. Boubée, « qu'il n'est pas de jour où des milliers de malheureux ne bénissent les mains généreuses de la maçonnerie qui soutiennent leur existence (2)! »

Puis ce que nous lisons dans le *Monde maçonnique* de la conduite tenue par les maçons lors de la crise cotonnière de 1863, n'est pas de nature à confirmer la bonne idée que le Fr. Boubée voudrait nous donner de l'esprit de bienfaisance qu'il prétend animer les siens. Après avoir rappelé aux maçons que ce qui

(1) Le *Franc-Maçon*, p. 350.
(2) Le *Globe* t. III, p. 350.

n'est pour d'autres qu'un devoir ordinaire, devient pour eux une obligation des plus rigoureuses, et que les maçons qui ne font pas tout ce qu'ils peuvent en faveur des pauvres, manquent à leurs plus sacrés engagements, ce journal a la bonhomie d'ajouter que le chiffre des sommes versées par la franc-maçonnerie pour aider les malheureux ouvriers, *ne pourrait être évalué sans honte pour elle* (1).

§ VII. On vient de le voir, la maçonnerie française ne pratique la bienfaisance que sur une très petite échelle; ses aspirations philanthropiques elles-mêmes se bornent à un cercle excessivement restreint. Nous en avons la preuve dans le F. Decheveaux-Dumesnil. Cet écrivain, que nous avons entendu exalter avec tant d'emphase les bonnes œuvres de la loge, nous déclare nettement quel serait le *nec plus ultra* de ses vœux comme exercice de la charité des loges dans la métropole de la maçonnerie française. « Quand donc, s'écrie-t-il, aurons-nous la douce joie de pouvoir » dire à nos abonnés, que les franc-maçons de la métropole » maçonnique ont enfin, eux aussi, fondé une crèche, une salle » d'asile, une maison de refuge! Est-ce que cela serait trop beau » et trop difficile à faire aux Loges, Chapitres, Conseils, Tribu» naux et Consistoires de Paris, composés de cent vingt ateliers, » c'est-à-dire de dix mille maçons actifs? » (2).

Est-ce donc que la fondation d'une crêche, d'une salle d'asile et d'une maison de secours serait d'une réalisation trop difficile pour dix mille maçons philanthropes? Assurément, ce ne serait pas trop de zèle pour une société qui ne cesse de vanter sa bienfaisance humanitaire dans le passé et nous promet monts et merveilles pour l'avenir.

§ VIII. Il en est de la maçonnerie en Belgique comme en France. Ici non plus les faits ne répondent guère aux paroles. « Où sont, dit M. Gyr, les institutions philanthropiques qu'ils ont » fondées? Où sont les hospices et les hôpitaux qu'ils puissent » revendiquer? Où sont leurs établissements humanitaires dans » le vrai sens du mot? Où sont leurs associations comparables » à celles des Sœurs de S[t]-Vincent de Paul? Je cherche par» tout, et je ne puis découvrir que le néant. Je me trompe. » Les maçons belges ont une institution chère à leur cœur, » l'Université libre de Bruxelles. Mais loin que les cotisations des » loges parviennent à former une somme suffisante pour la con» servation et la prospérité de cet établissement, il faut en outre » les subsides énormes de la province et de la commune, et,

(1) Le *Monde maçonnique*, tome V, page 513.
(2) Le *Franc-maçon*, 3e an. p. 90.

» pour comble de dérision, il faut que les contribuables, enne-» mis des loges, aident de leurs deniers à soutenir une institution » qu'ils détestent. » (1)

Bien des résolutions ont été prises, bien des projets ont été élaborés par la maçonnerie belge ; de tous ces projets, pas un seul qui n'ait échoué. Lors de l'installation de la loge de l'*Espérance*, à Bruxelles en 1848, le Grand-Maître Defacqz indiquait comme devant être fondés par la franc-maçonnerie, des asiles pour l'enfance, la vieillesse et le malheur, ainsi que des monts de piété ; en outre, il annonçait l'extension de la charité aux pauvres honteux. Cependant, comme le remarquait un journal en 1856, « après plus de six années d'attente, on est encore à se demander ce que sont devenus tous ces beaux projets. » (2)

Voilà ce qu'est en réalité cette philanthropie dont en public on fait parade. Nous avions entendu parler d'une foule d'établissements fondés en France et en Belgique ; nous avions lu, dans les livres du F. Boubée et autres, que les maçons peuvent dire avec orgueil et vérité qu'il n'existe pas un seul coin du globe où leurs travaux ne soient consacrés par des bienfaits. » (3) En conséquence, nous pensions que la France et la Belgique nous donneraient à enregistrer un grand nombre de fondations et que nous n'aurions que la difficulté du choix. Mais de tous ces hospices, asiles et orphelinats dont on nous parle sans cesse, nous n'avons rien pu découvrir, et, bien malgré nous, toutes nos investigations ont abouti au résultat le plus mince, pour ne pas dire le plus nul!

§ IX. On nous dira peut-être que l'absence de fondations en France et en Belgique ne prouve aucunement que l'Ordre des francs-maçons n'a pas pour principal objet la bienfaisance; il peut évidemment pratiquer la bienfaisance, en soulageant les malheureux sans les entretenir pour cela dans des maisons fondées. Et telle est, en effet, la destination de la collecte que l'éléémosynaire fait à chaque tenue de loge. « Bien certainement, dirons-nous » avec M. Gyr, ce n'est pas nous qui nous ferions un triste plai-» sir d'atténuer la générosité maçonnique ; nous voudrions que » les secours accordés par les loges fussent tellement nombreux » et efficaces, qu'ils ne laissassent plus de place où la charité chré-» tienne pût s'exercer. Mais à chacun son œuvre. » Or, les recherches auxquelles nous nous sommes livrés sur les collectes, ne

(1) *La Franc-maçonnerie en elle-même*, p. 148.

(2) La *Patrie* (de Bruges) 4 avril 1856.

(3) *De l'origine et de l'établissement de la maçon. en France.* Cette *planche* du F. Boubée a remporté le prix de littérature maçonnique, à l'Orient de Calais en 1808. Voir le *Globe* ; t. III ; p. 345.

nous ont guère donné une idée plus favorable de la charité de la franc-maçonnerie que les investigations que nous avons faites sur ses fondations philanthropiques.

Chaque fois qu'après une réunion le tronc contient une *médaille* un peu forte, ou que le Frère éléémosynaire a collecté un certain nombre de *briques*, on a grand soin de l'acter dans le procès-verbal, comme une preuve de la générosité présente et comme un stimulant pour la générosité future. Eh bien! on est étonné de voir combien ces *médailles* et ces *briques* ont, en général, de mesquines proportions, même aux jours des grandes fêtes solsticiales et des assemblées les plus solennelles. Ainsi, par exemple, dans la tenue extraordinaire de la loge de l'*Espérance* de Bruxelles, le 14 mars 1817, où le prince héréditaire d'Orange reçut la lumière maçonnique, et où en même temps son frère, le prince Frédéric fut affilié à cette loge, les dons princiers et les *briques* du Vénérable, des Grands Officiers et des autres notabilités de l'Ordre, ne montèrent en tout, qu'à la modique somme de 182 francs (1). Cependant la joie d'un événement si glorieux pour la loge aurait dû, ce semble, dilater les cœurs et délier les bourses.

§ X. On fut encore moins généreux en France lors de la cérémonie funèbre, célébrée le 18 décembre 1840, à la grande loge centrale du *Suprême-Conseil*, pour « le très-puissant et le très-illustre Frère général comte de Guilleminot, lieutenant grand-commandeur du rite écossais, pair de France. etc., etc. » A cette cérémonie assistèrent le général comte de Fernig, le général comte de Monthion, le général vicomte de Cavaignac, le comte Louis Descazes, en un mot, toutes les sommités du *Suprême-Conseil* et tout l'état-major de l'Ordre. Néanmoins, à la fin de la séance, le tronc des pauvres ne contenait en tout, pour me servir des termes du *Tracé*, que : « une médaille du poids de trente-cinq francs et quatre-vingt quinze centimes (2). »

§ XI. Dans une fête où la maçonnerie française célébrait un événement de la plus haute importance et où se trouvait réunie toute l'aristocratie de l'Ordre, on fut plus avare encore. Depuis plus de trente ans, il existait en France deux Grands-Orients, dont chacun prétendait à la suprématie. En 1799, la discorde cessa, et une grande solennité consacra l'acte d'union, passé entre les commissaires des deux Orients. Le temple brillait de tous ses feux, d'après l'expression du *Tracé* de cette fête; 32 Grands-Officiers des deux Grands-Orients, 29 Vénérables ou

(1) *Tracé de la tenue extraord.* la *L.* : *de l'*Espérance, *Brux.* 1817.
(2) Le *Globe*, t. III, p. 51.

représentants de Vénérables, 28 Frères Visiteurs, étaient présents, en tout 89 personnages, l'élite de la maçonnerie française. « A la fin de la solennité, le Frère hospitalier fit la quête dont le produit s'éleva (d'après les propres termes du *Tracé*)... à 9 livres! (1). » Donc à moins de onze centimes par tête ! Ce résultat n'empêche pas les frères de chanter en chœur un cantique (composé par le F. Couret, sur l'air : *J'aime le mot pour rire)* où se trouve la strophe que voici :

« Sensible aux cris du malheureux,
Lui tendre un secours *généreux*,
Sous le sceau du mystère,
Trouver le prix de son bienfait
Dans le plaisir de l'avoir fait,
C'est le secret, c'est le secret,
Le secret d'un bon Frère (2). »

Le Fr. Bernard, Vénérable de la loge de la *Vertu* de Dunkerque, avait donc raison de dire que le désintéressement, même au sein de la maçonnerie, est rare (3), et ce n'est pas sans fondement que M. Eckert fait observer que, parmi les maçons, le mot *bienfaisance* est répété avec d'autant plus d'affectation qu'il est plus stérile.

§ XII. Ces faits nous permettent de réduire à leur juste valeur les éloges que M. de Persigny a donnés à la maçonnerie dans sa circulaire du 16 octobre 1861, et dont s'est prévalu le défenseur auquel nous répondons. Aussi, on ne s'étonne pas de voir l'évêque de Nîmes, Mgr. Plantier, faire une éclatante justice de ces éloges immérités, dans une lettre aussi vigoureuse qu'éloquente : « Comment, s'écrie-t-il, la franc-maçonnerie une *institution philanthropique !* La franc-maçonnerie maintenir sa *réputation de bienfaisance!* La franc-maçonnerie *accomplir avec zèle sa mission de charité!* M. le ministre de l'intérieur nous raconte sans doute ces merveilles de bonne foi, mais qui prétend-il persuader? N'avons-nous pas les origines de la franc-maçonnerie dans les mains? N'en connaissons-nous pas les statuts avec toutes leurs vicissitudes? N'en avons-nous pas, aux lueurs de récits authentiques, constaté le but et les œuvres? Et dans tout cela quelle place occupent la *philanthropie*, la *bienfaisance*, la *charité?* Tout au plus, la secte maçonnique a-t-elle eu, dans une mesure moins que secondaire, le caractère d'une société de prévoyance et de secours mutuels; jamais elle n'eut la dignité ni l'âme d'une société bienfaisante. Elle organisa l'égoïsme, elle ne connut point la charité. »

(1) *Planches, Discours et Cantiques, à l'occasion de la réunion des deux GG.·. OO.·. de France*. Paris, an VIII de la R. P., p. 27.

(2) *Textuel*. Ibid., p. 89.

(3) Le *Globe*, t. III, p. 284.

§ XIII. Si la maçonnerie ne fonde guère d'établissements philanthropiques, si elle distribue peu d'aumônes, pourrons-nous du moins admettre, sur la foi du F. Frantz Faider, qu'elle s'efforce d'y suppléer en se faisant la consolatrice des pauvres et des affligés. « Les maçons, dit le F. Faider, sont charitables, non de cette étroite et mesquine charité qui croit avoir fait beaucoup pour ses frères en se privant de quelque superflu, mais de cette charité vivifiante qui joint les bons conseils aux bons offices et qui console plus souvent par le cœur que par la bourse (1). » Hélas! la réalité se refuse à cette bénigne interprétation! Plus d'une autorité maçonnique se jette à la traverse de ces beaux et nobles sentiments. Ne rappelons pas les plaintes amères du Grand-Orient de Paris contre les maçons si nombreux et si importuns qui vivent d'aumônes, contre la mendicité de ces Frères qui assiègent le parvis des temples maçonniques. Plusieurs maçons semblent montrer de la dureté pour leurs Frères mendiants qu'ils accusent officiellement de n'être entrés dans la loge que pour vivre aux dépens de leurs confrères. « Nous ne pouvons nous le » dissimuler, dit le F. Melchior Potier, il y a, dans notre Ordre, » des êtres vils qui font de la maçonnerie métier et marchandise. » Honte et malédiction sur ces êtres méprisables qui ont introduit » la défiance parmi nous et tari les sources de la bienfaisance (2)! » Le F. Ragon n'est guère plus tendre. « Rappelons-nous, dit-il, » que la maçonnerie n'a pas constitué un corps d'individus vivant » aux dépens des autres. Ces mendiants qui s'associent pour » faire de la misère, oseraient-ils avouer dans quel but ils se sont » fait recevoir? Ils viennent audacieusement vous imposer leurs » détresses et le poids de leurs vices, sans avoir été utiles à » l'Ordre par aucun talent, par aucune vertu. Cette lèpre hideuse » de la maçonnerie en France montre la coupable négligence des » loges, surtout de celles de Paris. *Ne présentez jamais dans* » *l'Ordre*, disait le F. Beurnonville, *que des hommes qui peuvent* » *vous présenter la main, et non vous la tendre* (3). » Enfin, le F. Bazot renchérit encore sur les FF. Potier et Ragon, dans un portrait qui ne respire rien moins qu'une *charité vivifiante :* « Le » maçon mendiant est sans cesse chez vous, sur vos pas, dans » vos loges; c'est un génie malfaisant qui vous obsède partout et » à toute heure. Rien ne peut vous soustraire à son importunité, » et son insolence ne connaît ni bornes, ni obstacles; il est à

(1) *Morceau d'architecture* du F. Frantz Faider, prononcé à la loge de la *Fidélité* de Gand, le 2 juillet 1846.

(2) Discours prononcé dans la loge des *Neuf-Sœurs*, le 12 mai 1837. (Voir le *Globe*, t III. p. 26.)

(3) *Cours phil. et interpr.*, p. 368. Le F. Bézuchet, en parlant du mot cité ici du F. Beurnonville, dit que « la profondeur en égale la sagesse. » (Voir le *Franc-maçon*, 3e an., p. 92.)

» votre lever, au moment de vos affaires, à votre sortie ; son » morceau de parchemin est l'arrêt de mort de votre humanité. » Mieux vaudrait rencontrer sa main armée d'un poignard : vous » pourriez au moins opposer le courage au glaive assassin. Armé » seulement de son titre de maçon, il vous dit : *Je suis maçon,* » *donnez-moi ; car je suis votre frère, et votre loi ordonne de faire* » *la charité. Donnez, ou je publierai partout que vous êtes un* » *méchant et un mauvais frère.* Donnez, mais apprêtez-vous à » donner sans relâche : le guet-à-pens est permanent (1). »

§ XIV. Voilà les trop réelles vérités que les maçons nous révèlent eux-mêmes. Quelles déductions n'est-on pas en droit d'en tirer, et quel triste jour de tels aveux ne jettent-ils pas sur la bienfaisance de la maçonnerie ! Il est donc vrai que, sur presque tous les points du globe, l'affreuse plaie du paupérisme (2) ronge cette institution qui vante à tout propos son immense charité et qui, en même temps, aime à prendre pour règle le mot du F. Beurnonville : « Ne recevez jamais dans l'Ordre que ceux qui peuvent vous présenter la main, et non vous la tendre. » Il est donc vrai, au jugement des maçons eux-mêmes, que la lèpre de la mendicité maçonnique est infiniment plus hideuse que la prétendue lèpre monacale ! Comparez les moines mendiants du F. Bourlard, et les maçons mendiants des Frères Bazot, Potier, Ragon et du Grand-Orient de France lui-même. Le F. Bourlard, malgré son entraînement (dont il convient lui-même), n'a d'autre grief à alléguer contre les religieux mendiants que « d'être forts, vigoureux, pleins de santé et de manger le pain des pauvres (3), » tandis que, d'après le F. Bazot et consorts, le maçon mendiant est un importun qui ne se laisse jamais assouvir, qui ne se laisse jamais désarmer ; il vous menace d'un guet-à-pens permanent ; c'est un génie malfaisant, il est pire qu'un assassin, etc., Assurément, à s'en rapporter à ces charitables frères, le maçon mendiant n'est guère comparable au moine mendiant, car le moine s'épuise dans les fonctions du saint ministère, il adresse à Dieu d'incessantes prières pour tous ceux qui ne prient pas et qui blasphèment le Christ et son Eglise ; le moine est réellement charitable, *de cette charité vivifiante qui joint les bons conseils aux bons offices et qui console par le cœur.* Le moine, il est vrai, ne peut pas toujours consoler par la bourse : il a embrassé la pauvreté volontaire, il a tout quitté pour suivre Jésus-Christ, il est obligé

(1) *Code des Franc-maçons*, p. 176.

(2) C'est ainsi que s'énonce le *Résumé des rapports faits au Grand-Orient de France au nom de la révision des statuts et règlements généraux de l'Ordre, par le Comité central les* 30 *nov.* 1838 *et* 13 *mars* 1839. (Voir le *Globe*, t. I. p. 330.)

(3) *Tracé de la fête solsticiale du* 24 *juin* 1834.

de demander du pain, mais ce pain, il le partage avec les pauvres, ses frères et ses égaux. Aussi, voyez-le dans nos villes et dans nos campagnes : il est aimé des pauvres, et le peuple, laissé à son bon sens naturel, témoigne de l'estime pour le froc et la corde du moine, et du mépris pour le tablier et la truelle du franc-maçon. De là, peut-être, le dépit de la loge qui voudrait bien employer la force, pour faire disparaître ce qu'elle appelle « *la lèpre monacale.* »

Un dernier trait pour finir.

Il résulte d'une pièce authentique, émanée du Grand-Orient belge, le 1er mars 1856, et que nous avons publiée dans *la Patrie* du 4 avril 1856, qu'un très grand nombre de loges ne payaient pas le don annuel de 2 francs par Frère, que leur impose l'article 144 des Statuts.

Après une première attente de *neuf mois* et une seconde de *trente mois*, malgré les deux avis qui leur avaient été adressés, le Grand Orient belge n'avait pu décider certaines loges à se dessaisir en sa faveur d'une *petite brique* de 2 francs par Frère ! La foi maçonnique n'avait pu leur arracher 200 centimes par an !

Pour les y déterminer, le Grand Orient dut les menacer de les rayer du tableau, conformément à l'article 148 des Statuts.

Et les maçons se disent libéraux, généreux, magnanimes ! Ils posent en philanthropes par excellence ! Ils s'attribuent la mission de créer des *asiles pour l'enfance, pour la vieillesse et pour le malheur ;* ils prétendent que « l'institution maçonnique est soutenue par *la bienfaisance* et l'humanité, » et ils se font tirer l'oreille pendant trente-neuf mois pour deux misérables francs ! ils préfèrent l'excommunication maçonnique à cette misère ! Puis, leurs organes viendront nous dire que « la maçonnerie a répandu depuis des siècles une foule de bienfaits sur l'espèce humaine ? » Ah ! si le mot de M. Frère-Orban ; *A bas les masques !* n'existait pas, il faudrait l'inventer pour l'appliquer aux chevaliers de l'équerre et de la truelle !

RÉPLIQUE.

IIme Partie.

LA BIENFAISANCE MAÇONNIQUE COMPARÉE A LA CHARITÉ CHRÉTIENNE.

§ I. Tableau des établissements et œuvres de charité, tracé par un maçon en 1849. — § II. Vains projets philanthropiques de la maçonnerie française. — § III. Nulle part on ne voit des Frères maçons ou des Sœurs maçonnes dévoués au soulagement des malheureux, comme les religieux et les religieuses dans l'Eglise catholique. — § IV. Fécondité de la charité chrétienne ; son éloge par M. de Chateaubriand. — § V. Tableau statistique des établissements charitables dans le royaume de Belgique. — § VI. Œuvres de charité libre dans la seule ville de Gand. — § VII. Statistique des établissements créés par les loges en France et en Belgique. — § VIII. Héroïque dévouement des religieux et des religieuses, leur belle conduite en Orient lors de la guerre de Crimée. — § IX. Eloges donnés aux Sœurs hospitalières par M. Van Cutsem, doyen des médecins des hospices de Bruxelles. M. Portalis expliqua, en 1802, le mobile de cet héroïque dévouement. — § X. Etrange conduite de la maçonnerie qui se pique d'un ardent amour pour l'humanité, et qui cependant poursuit les Ordres religieux qui se dévouent au bien-être de l'humanité. — § XI. La maçonnerie qui prend tant de soin pour *paraître bienfaisante*, en prend fort peu pour *l'être en réalité*. — § XII. La loge vise à s'emparer de la direction de la charité publique et à la centraliser toute entière dans ses mains.

§ I. Mettons d'abord sous les yeux du lecteur le tableau statistique des établissements et des œuvres de charité en France, tel qu'il a été tracé par le F. Faye de Bris, dans une séance de la loge de la *Paix et Union*, de Moulins. Ce tableau se trouve dans le journal le *Franc-maçon* (1), sur la foi duquel nous le reproduisons. Le voici :

« L'assistance n'est pas impérativement, uniformément, com-
» plètement organisée par la loi française; mais elle est en France
» librement appliquée et fraternellement pratiquée. C'est avec
» émulation et intelligence que l'État, les départements, les villes,
» les communes, les associations philanthropiques, les sociétés
» religieuses, les corps militaires, les particuliers concourent à
» remplir ce devoir. Aussi, quelle prodigieuse variété de secours
» est offerte aux besoins de toute nature! Ce sont les tours pour
» les nouveaux-nés, les maisons des orphelins, les crèches pour
» soigner et garder, de jour, les enfants des femmes pauvres,
» obligées d'aller au loin chercher le travail et le salaire, les salles
» d'asile pour les enfants errants et vagabonds.

» Puis, les hôpitaux consacrés à la guérison des maladies

(1) Livraison d'août, 1849, p. 66.

» accidentelles et momentanées des deux sexes, les hospices des » infirmités exceptionnelles, tels que ceux des sourds-muets, des » jeunes aveugles, des aliénés, etc.

» Enfin, certains asiles pour les vieillards, certains refuges » pour les incurables, certains hôtels pour les soldats vieillis ou » blessés au service de la patrie. Ainsi, l'assistance physique suit » l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

» L'assistance morale, intellectuelle, économique, ne lui man- » que pas non plus.

» Au point de vue intellectuel, il y a des écoles d'instruction » élémentaire pour l'enfance, des écoles d'apprentissage pour la » jeunesse, des cours de science progressive pour les intelli- » gences plus développées, des bibliothèques populaires.

» Au point de vue moral, il y a les œuvres de moralisation des » enfants condamnés, les asiles des filles repenties, les sociétés » de patronages, des détenus et libérés, et mille autres institu- » tions analogues.

» Au point de vue économique, il y a les colonies agricoles et » industrielles, bien supérieures aux anciens dépôts de mendicité, » les sociétés de prêts agricoles, les caisses d'épargne, dépôt » national de l'argent du pauvre, les monts-de-piété, banques du » petit commerce, les sociétés de secours mutuels, les sociétés » fraternelles, associations de prévoyance soumises à certains » règles de moralité, de persistance, de cotisations, dont le but » est de venir en aide, par des soins médicaux aux malades, par » des secours pécuniaires, aux besoins accidentels, par des pen- » sions, aux invalidités forcées, qu'elles proviennent d'accidents ou » de vieillesse.

« Telles sont quelques-unes des institutions de bienfaisance; » l'énumération en est rapide et incomplète; elle suffira, je » l'espère, pour répondre à ceux qui semblent croire que la » pensée d'assistance ne date que de février 1848.

» Avant cette date célèbre, il existait en France 9,250 établis- » sements publics de bienfaisance, et une somme de 115,500,000 » francs (chiffre rond) y était affectée.

» Les sociétés charitables et philanthropiques employaient en » œuvres d'assistance une somme au moins égale. Enfin, les » secours privés n'étaient pas moins considérables. 350 millions » de francs forment donc en France la dotation de l'assistance. »

Tel est le tableau statistique des établissements et des œuvres de charité en France, tracé par le F. Faye De Bris. Voyons donc quelle part a eue la maçonnerie à tous ces établissements, à toutes ces œuvres de charité. Nous pourrons juger si M. de Persigny a eu raison de *compter l'Ordre maçonnique parmi*

les associations de bienfaisance qui forment des branches considérables de la charité publique.

§ II. Dans un article intitulé SIMPLE QUESTION, le Journal le *Franc-maçon* reproche amèrement à la maçonnerie française son inactivité dans l'exercice de la bienfaisance et sa négligence à exécuter les merveilleux projets conçus et arrêtés par elle. « On » ne parle plus, dit ce Journal, du beau projet de la société des » secours maçonniques, projet que le *Suprême Conseil* avait » adopté, et dans lequel il était question d'une souscription de » près d'un demi-million. Est-ce que c'est un projet avorté et les » frères du *Suprême Conseil* n'auront-ils pas plus de bonheur que » n'en a eu le *Grand-Orient*, qui, en 1804, devait élever tous les » enfants trouvés? Les maçons, qui se comptent par cinq cent » mille en France et en Angleterre, ne peuvent-ils donc rien » produire qui ait le caractère d'une institution publique? Ils sont » cependant les dignes émules de cet admirable Vincent de Paul, » qui a su créer presque seul une institution à laquelle des milliers » d'enfants abandonnés ont dû leur vie. L'esprit que dirigeait ce » père des enfants abandonnés, a doté Paris de plus de cent » sociétés de secours, alimentées, organisées et administrées par » des femmes. » (1)

Quel humiliant aveu à côté de la plus naïve arrogance! Les maçons qui se comptent par centaines de mille, n'ont pu, dans l'espace d'un demi-siècle, fonder en France une seule institution publique; ce qui ne les empêche pas de se qualifier de *dignes émules de St-Vincent de Paul!* Pour mériter ce beau nom, ils n'allèguent d'autre titre que d'avoir *adopté un projet* de souscription d'un demi-million, et d'avoir, il y a quelques cinquante ans, *rendu un décret* pour aviser à nourrir tous les enfants trouvés de la France, sans que jamais ils aient mis à exécution ni ce décret ni ce projet! On avoue qu'à Paris il y a plus de cent sociétés de secours, *alimentées, organisées et administrées* par des personnes mûes par l'esprit de St-Vincent de Paul; et, tout en restant les bras croisés, on se prétend les émules de ce saint Instituteur!

§ III. Partout où il y a des misères humaines à soulager, on peut être sûr de rencontrer des Frères ou des Sœurs de St-Vincent de Paul. Quand donc avons-nous vu des Frères maçons, des Sœurs maçonnes se dévouer au soulagement des malheureux? Quand ont-ils essayé d'imiter ces hommes, ces femmes héroïques qui sacrifient leur fortune, leur santé, leurs jours et leurs nuits, souvent même leur vie, à soigner les malades, les orphelins, les prisonniers, les aliénés et toutes les infinies variétés de la souffrance? La philosophie humanitaire et spéculative est stérile quand

(1) Le *Franc-maçon*, 2e an. (1849), p. 88.

il s'agit de produire des philanthropes de cette trempe; la religion catholique peut seule recruter cette milice sainte qui, après s'être dévouée à Dieu, sait vivre et mourir pour le bien de ses semblables. Jamais la *loge*, que nous sachions, n'a essayé de lutter, sous ce rapport, avec le *couvent*; jamais on n'a vu des maçons, des maçonnes passer leur vie au chevet des malades dans une salle d'hôpital, dans le réduit du pauvre, près du cabanon du prisonnier, près du grabat de l'incurable, du cholérique ou du pestiféré. Cette charité, le maçon la laisse aux moines et aux nonnes; ce sont là des œuvres *individuelles* dont il ne s'occupe pas. Pour lui, il se drape dans la *généralité* de la bienfaisance, et, pendant que les moines agissent, la loge se contente de chanter sur tous les tons, aux applaudissements de ses crédules adeptes, que *le maçon ne vit que pour le bien de ses semblables* et qu'*il est le philanthrope par excellence*. Cependant ce philanthrope tant vanté, on ne le trouve jamais au milieu des pauvres souffrants; l'imagination a de la peine à se représenter un Frère maçon, une Sœur maçonne, le petit tablier au cou, la poitrine ornée du bijou de son grade, déployant une charité humble et patiente dans un hôpital, dans une prison ou dans une maison d'aliénés.

§ IV. Quelle est donc grande la distance qui sépare la philanthropie bruyante et stérile des loges, de la charité modeste, mais féconde, de la Religion! Au tableau de cette philanthropie tracé par les maçons, opposons le tableau de la charité chrétienne telle que M. de Chateaubriand nous le déroule dans son *Génie du Christianisme*. « La Religion, dit-il, s'est occupée, comme une tendre » mère, de toutes nos douleurs, et, dans cette œuvre immense et » difficile, elle a appelé tous ses fils et toutes ses filles à son » secours. Aux uns, elle a confié le soin de nos malades, comme » à cette multitude de religieux et de religieuses dévoués au » service des hôpitaux; aux autres, elle a délégué les pauvres, » comme aux Sœurs de la Charité. Le Père de la Rédemption » s'embarque à Marseille : où va-t-il seul ainsi avec son bréviaire » et son bâton? Ce conquérant marche à la délivrance de l'huma- » nité, et les armées qui l'accompagnent sont invisibles. La bourse » de la charité à la main, il court affronter la peste, le martyre et » l'esclavage. Il aborde le dey d'Alger, il lui parle au nom de ce » roi céleste dont il est l'ambassadeur. Le Barbare s'étonne à la » vue de cet Européen qui ose seul, à travers les orages, venir lui » redemander des captifs : dompté par une force inconnue, il » accepte l'or qu'on lui présente, et l'héroïque libérateur, satisfait » d'avoir rendu des malheureux à leur patrie, obscur et ignoré, » reprend humblement à pied le chemin de son monastère.

» Partout c'est le même spectacle: le missionnaire qui part pour

» la Chine, rencontre au port le missionnaire qui revient, glorieux » et mutilé du Canada; la Sœur grise court administrer l'indigent » dans sa chaumière; le père capucin vole à l'incendie; le frère » hospitalier lave les pieds du voyageur; le frère du *Bien-mourir* » console l'agonisant sur sa couche; le frère *enterreur* porte le » corps du pauvre décédé; la Sœur de la Charité monte au septième » étage pour prodiguer l'or, le vêtement et l'espérance; ces filles, » si justement appelées *Filles-Dieu*, portent et reportent çà et là » les bouillons, la charpie, les remèdes; la fille du *Bon Pasteur* » tend les bras à la fille prostituée et lui crie : *Je ne suis point* » *venue pour appeler les justes, mais les pécheurs!* L'orphelin » trouve un père, l'insensé un médecin, l'ignorant un instructeur. » Tous ces ouvriers en œuvres célestes se précipitent, s'animent » les uns les autres.

» Cependant la Religion attentive et tenant une couronne im- » mortelle, leur crie : Courage, mes enfants! courage! hâtez- » vous, soyez plus prompts que les maux dans la carrière de la » vie! méritez cette couronne que je vous prépare, elle vous » mettra à l'abri de tous maux et de tous besoins. » (1)

Ces lignes sont aussi vraies que belles, et M. de Chateaubriand ajoute que le plus éloquent éloge qu'on puisse faire de la vie monastique, serait de présenter la statistique des travaux auxquels elle se consacre.

§ V. Suivons ce conseil et dans un cadre restreint donnons ici un court résumé du *Tableau statistique des établissements charitables, érigés en Belgique* (par la charité privée) *en dehors de l'assistance légale*.

D'après ce *Tableau*, qui se rapporte à 1856 (2), il y a en Belgique: 234 hôpitaux fondés par la charité privée; dans lesquels il y a 1453 religieux ou religieuses qui y traitent 14,800 malades. Ces hôpitaux coûtent 2,484,287 fr. par an.

306 écoles primaires de garçons, dirigées par 1196 religieux, fréquentées par 50,909 élèves et dont la dépense est de 521,590 francs.

Pour les filles il y a 444 écoles primaires dirigées par 1796 religieuses, fréquentées par 65,358 filles et dont la dépense s'élève à 623,740 fr.

Les écoles dominicales sont au nombre de 536, dirigées par la charité *privée;* elles renferment 176,034 élèves, et les dépenses se montent à 172, 413 fr.

(1) *Génie du christianisme,* V part., IV. 6.

(2) Ce tableau, fait en 1857, par M. le chanoine de Haerne, se compose de sept grandes feuilles in-folio. Il a été inséré dans le *Spectateur Belge* et communiqué à la Chambre des Représentants (voir les *Annales parlementaires,* 1856-1857, p. 1436 et p. 1 443).

Les écoles dentellières sont au nombre de 374 sous la direction de religieuses; elles sont fréquentées par 39,697 élèves, et donnent pour le pays un produit annuel qui peut être évalué à 4,052,909 francs.

La Société de St.-Vincent de Paul a 277 Conférences, dont les dépenses vont à 491,743 fr. Le nombres des familles visitées est de 17,011.

Les orphelinats sont au nombre de 123. Il y a dans ces établissement 4,474 orphelins, qui donnent lieu à une dépense de 706,308 francs.

Les écoles gardiennes, entretenues par la charité *privée*, sont au nombre de 90. Il y a 35,972 enfants et la dépense s'élève à 369,094 fr.

Enfin, il y a 24 fermes de bienfaisance.

Tel est le résumé des bienfaits répandus annuellement en Belgique par les associations religieuses. Il est à remarquer que ce *Tableau* n'est pas complet et que, faute de renseignements, plusieurs œuvres n'y figurent pas. Remarquons en outre qu'il ne représente que les aumônes plus ou moins publiques; il ne tient pas compte des secours distribués en secret et dont Dieu seul connaît le montant.

§ VI. Ne pouvant entrer dans le détail des différents tableaux statistiques, dressés avec tant de soin par M. le chanoine de Haerne, nous nous bornons à mettre sous les yeux de nos lecteurs les renseignements qu'il nous fournit sur quelques-unes des œuvres de charité *libre* que possède la ville de Gand.

Après avoir rappelé que tous les hôpitaux et tous les hospices de cette ville ont été fondés par la charité catholique, M. de Haerne cite les institutions vivantes :

Le *soin des malades à domicile*, qui est confié à 16 Frères de S[t] Jean-de-Dieu et à 75 Sœurs-noires et de S[t] Joseph. Les frais de fondation se sont élevés à 300,000 fr.

La *visite des pauvres malades* est faite par 18 Sœurs de S[t] Vincent-de-Paul, qui, en 1856, ont visité 1500 malades. Les dépenses sont de 32,000 fr. par an.

L'*OEuvre des Mères de famille* donne l'instruction à 300 femmes pauvres. Les dépenses annuelles s'élèvent à 1,500 fr.

La *Maison de refuge et de préservation*, fondée en 1845, compte 110 pensionnaires sous la direction des Sœurs de la Charité.

La *Société de la Maternité*, créé en 1811 par M. le chanoine Triest, donne annuellement des secours à environ 300 femmes en couche.

Quatre *écoles gardiennes* libres ont été fondées de 1844 à 1845.

Elles sont tenues par 10 Sœurs de la Ste Enfance, qui ont recueilli 850 enfants.

L'*OEuvre du patronage des jeunes apprentis*, érigée par la Société de St Vincent de Paul, compte deux maisons et 430 apprentis. La dépense annuelle est de 6000 fr.

L'*OEuvre de St Jean-Baptiste*, entreprise par la Société de St Vincent de Paul, pour l'instruction des ouvriers adultes, compte 1600 hommes, et coûte annuellement 5000 fr.

L'*OEuvre de St.-François-Régis*, pour le mariage des pauvres, a fait contracter 230 unions en 1856.

Le *Catéchisme des pauvres adultes* comprend 600 pauvres sous la direction de MM. les Curés.

Onze *Ecoles primaires* libres ou adoptées reçoivent 2700 élèves. Elles sont desservies par 41 religieux et religieuses. Les dépenses sont de 1700 fr.

Dix *Ecoles dominicales* donnent l'instruction à 8100 enfants, et coûtent 9000 fr.

Sept *Ecoles dentellières* coutent 7,500 fr. Elles ont 1,500 petites ouvrières qui gagnent environ 200,000 fr.

Deux *Orphelinats*, contenant 82 orphelins, ont été créés et sont soutenus par la charité privée.

Enfin, la *Société de St. Vincent de Paul* compte 8 conférences. Elle visite de 8 à 900 familles pauvres. Ses dépenses s'élèvent à environ 50,000 fr.

Les frais de tous ces établissements sont supportés par la charité privée, sans le concours de la ville ni du bureau de bienfaisance.

§ VII. Nous aimerions à donner la statistique des institutions philanthropiques de la franc-maçonnerie belge : mais nous n'en connaissons pas une seule dans tout le royaume. Pour la France, le F. Clavel fait l'énumération suivante : 1° *Maison centrale de secours*, fondée à Paris par le Grand-Orient. (Nous avons déjà parlé de cette *Maison.)* 2° *Association des maçons écossais*, « projetée en 1842 par le *Suprême Conseil.* » 3° *Société de patronage pour les enfants pauvres de la ville de Lyon*, fondée en 1841 par neuf loges de cette ville. 4° *Asile pour les maçons voyageurs*, dont « les bases ont récemment été jetées par une loge d'Orléans (1). »

§ VIII. Voilà le catalogue complet des établissements maçonniques en France, que le F. Clavel nous donne pour 1844. Or, dans ce même pays, les Sœurs de St. Vincent de Paul dirigent, à elles seules, jusqu'à 1015 établissements, parmi lesquels il y a 413 hôpitaux. Lors de la guerre de Crimée, ces héroïnes partirent pour l'Orient à la suite des bataillons français, y sauvèrent

(1) *Histoire pittor. de la F.·M.* 1844, p. 69.

la vie à des milliers de militaires blessés, malades, ou atteints du choléra. Un journal protestant fit, à cette occasion, des réflexions qui peuvent être utilement méditées par les membres des Loges et les antagonistes des Couvents.

« Pendant que les francs-maçons se déchaînent avec une rage inouïe contre les Ordres religieux, ceux-ci se vengent noblement des calomnies auxquelles ils sont en butte, par leur dévouement et leur sublime charité. Un des résultats les plus inattendus et les plus providentiels de la guerre d'Orient, c'est d'avoir placé le dévouement des Sœurs de Charité sur un théâtre d'où leur vertu resplendit jusqu'aux extrémités de la terre. Depuis un mois la presse d'Europe et d'Amérique publie le récit des actes sublimes des Filles de St. Vincent de Paul pour le soulagement des cholériques. La plupart des journaux protestants se laissent aller franchement à leur admiration, Voici, par exemple, ce que nous lisons dans le *New-York Hérald* du 10 septembre, dans un article consacré à l'épidémie dont les soldats français en Orient ont été assaillis :

« Les hôpitaux des Français sont pourvus de tout ce qu'on peut » désirer, et rien de ce qui est humainement possible n'est négligé » par les Sœurs de Charité pour entourer de soins les cholériques. » Rien ne paraît étonner davantage les Turcs, que l'accomplisse- » ment angélique de ces devoirs par ce noble bras droit de l'Eglise » catholique. Partout où la fièvre est la plus ardente, partout où » la perte est la plus foudroyante, partout où le chagrin est le » plus désespéré, le choléra le plus mortel, la souffrance humaine » la plus aigüe, là vous trouverez ces anges prodiguant les trésors » de leur céleste dévouement. C'est pour l'Ottoman une nouvelle » création de l'être qu'il appelle une femme. Et peut-être, parmi » tous les étranges événements qui naîtront de la guerre actuelle, » il n'y en aura aucun destiné à exercer une influence si salutaire » sur les descendants de Mahomet. Il leur est donné d'entrevoir » les sublimes destinées de ce sexe qui, selon leur religion, n'est » autre chose que le grossier instrument des passions de l'homme. »

Pendant que les protestants eux-mêmes rendaient ainsi hommage à la vertu des Sœurs de Charité, les feuilles progressistes et maçonniques semblaient vouloir marcher sur les traces de cet apostat qui naguère parcourait l'Angleterre, cherchant à ameuter le fanatisme protestant contre les saintes récluses des couvents. La parole immonde de Gavazzi (c'est ainsi que se nomme ce traître à son Dieu) accusait les religieuses catholiques de tous les vices qu'une imagination corrompue peut seule inventer. On était sur le point de se laisser induire en erreur par ses mensonges. Déjà au Parlement on proposait des enquêtes injurieuses sur le régime

intérieur des Communautés, lorsque Dieu envoya la maladie au milieu des troupes alliées, et les Sœurs de Charité, en accomplissant simplement à Varna et à Gallipoli, ce qu'elles font à toute heure dans mille hôpitaux, devinrent l'objet de l'admiration et de l'attendrissement du monde entier (1). »

§ IX. A ces différents témoignages en faveur de la charité religieuse, ajoutons celui d'un homme éminemment compétent, de M. Van Cutsem, doyen des médecins des hospices de Bruxelles. Voici les mémorables paroles qu'il prononça, lors de l'installation de l'hôpital St. Jean, le 28 octobre 1843: « Depuis environ cinquante ans que j'ai l'honneur d'être attaché à l'hôpital St. Jean, tant comme médecin-adjoint que comme médecin en chef, j'ai toujours admiré dans les religieuses leur zèle, leur dévouement, leur bonté et leur scrupuleuse attention à remplir, avec la véritable tendresse de mères, tous leurs devoirs envers les pauvres, et je ne crains pas de dire que ces admirables filles sont des anges sur la terre. Et ce n'est pas seulement dans notre hôpital qu'on rencontre ces belles et nobles vertus, mais aussi dans toutes les institutions analogues, tant dans notre pays que partout ailleurs où elles existent. Demandez en France aux vieux débris des guerres de l'Empire combien ces filles célestes, dévouées à la bienfaisance, savent verser de baume sur les plaies hideuses et infectes, comme elles savent apaiser des douleurs souvent atroces. Le soldat le plus brutal se sent attendri à l'approche de la bonne Sœur de Charité. De la sorte, partout et même dans tous les temps, sans en excepter la tourmente révolutionnaire où le clergé a eu tant et si cruellement à souffrir, on a été forcé de rendre hommage à leur vertu, à leur dévouement, à leur courage et à leur abnégation si héroïque. — Des hommes qui se sont fait remarquer par leur opposition à la religion, n'ont pu contenir leur admiration et apprécièrent grandement les services importants que ces vénérables filles de Dieu rendent aux infortunés. « Peut-être, disait, en » parlant des filles de St.-Vincent de Paul le célèbre docteur » Coste, peut-être n'est-il rien de plus grand sur la terre que le » sacrifice que fait un sexe délicat, de sa beauté, de sa jeunesse, » souvent de la haute naissance, pour soulager dans les hôpitaux » ce ramas de toutes les misères humaines, dont la vue est si hu- » miliante pour l'orgueil et si révoltante pour notre délicatesse (2). »

(1) Le *Journal d'Anvers*, du 5 oct. 1854. — Si, en 1854, à la vue de tant de charité, l'anglicanisme fut attendri et le musulman frappé d'étonnement, il n'en fut pas ainsi en 1858 à Lisbonne, où ces mêmes Sœurs de St. Vincent de Paul, après d'immenses services rendus à ceux qui étaient atteints de la fièvre jaune, furent, à la suite des provocations des journaux maçonniques, honnies, frappées dans la rue, couvertes de crachats, menacées de mort, etc.

(2) Les paroles que M. Van Cutsem attribue à M. Coste, M. Coste les avait emprun-

M. André Uytterhoeven, chirurgien en chef honoraire des hôpitaux de Bruxelles a confirmé le témoignage de M. Van Cutsem, dans sa *Notice sur l'hôpital S[t]. Jean. (Etude sur la meilleure manière de construire et d'organiser un hôpital de malades.)*

Cette étude est l'œuvre d'un homme d'expérience, qui a consacré quarante-cinq années de sa vie au service des hôpitaux: c'est en même temps l'œuvre d'un savant qui a étudié les meilleurs ouvrages sur la matière et qui a examiné avec détail les hôpitaux les plus célèbres de l'Europe. On peut l'appeler le testament médical du vétéran des chirurgiens belges.

M. Uytterhoeven rappelle les contestations qui ont eu lieu entre la commission des hospices et les sœurs hospitalières, qu'un membre de la commission a accusées du haut de la tribune parlementaire d'être des *voleuses* et qui ont été obligées, pour avoir un peu de paix, de transférer leur maison-mère rue des Cendres. M. Uytterhoeven, après avoir déploré ce débat, s'exprime ainsi : « Il est de notre devoir de rendre à ces pieuses » filles le tribut d'éloges et de reconnaisance qu'elles méritent. » Une longue fréquentation des hôpitaux nous a découvert le » dévouement et l'ardente charité qui les animent, sans jamais » éprouver un instant de découragement, même au milieu des » périls, des désastres de la guerre et des dangers encore plus » grands, des épidemies les plus meurtrières...

» Pendant les terribles épidémies qui, dans le cours de ce » siècle, ont dévasté la population de Bruxelles et de ses alen- » tours; pendant les guerres, qui ont encombré les hôpitaux, en » 1815 et en 1830, toujours accompagnées de leurs auxiliaires » inévitables, le *typhus* et la *pourriture d'hôpital*, nous avons vu » de nos yeux, et cela avec le sentiment d'une profonde admira- » tion, nos bonnes sœurs Augustines se dévouer de corps et » d'âme aux soins des malades et des blessés, sans le moindre » souci des périls inséparables de la sublime mission qu'elles » accomplissaient au nom du Christ. Qu'il nous soit permis de » leur rendre ici cet hommage, auquel leur détachement des » vanités de ce monde les rend indifférentes sans doute, mais » dont il importe que nous nous acquittions comme d'un devoir » de conscience. »

Le bon sens et la vérité ne permettent pas à l'expérimenté chirurgien de parler avec la même satisfaction des *sœurs de charité laïques* et des *frères de charité laïques* de M. Frère « qui sont, » dit M. Uytterhoeven, de véritables domestiques à gages. » Ils reçoivent 15 fr. par mois. « La plupart de ceux qui remplissen

tées à Voltaire. *(Essai sur les mœurs)*. Les ennemis des couvents feraient bien de prendre ici leçon de Voltaire.

» des charges de cette espèce sont des gens de la campagne, trop » ineptes pour avoir l'espérance de faire supporter ailleurs leur » service, ou bien des individus qui, après avoir parcouru tous les » degrés de l'échelle de la domesticité, repoussés partout, en sont » réduits à descendre jusqu'à la condition infime d'infirmiers » d'hôpital (1). »

« Quand nous verrons, dit M. Gyr, les maçons sortir de leurs » temples pour passer leur vie au milieu des malades, des mou- » rants, des infortunés de toute espèce; quand nous les verrons » sacrifier non seulement une bonne partie de leur fortune, mais » leur repos, leurs plaisirs et, s'il le faut, leur vie même pour le soula- » gement de l'humanité souffrante, nous serons heureux de rendre » hommage à leur philanthropie. » Mais ce beau spectacle nous craignons bien de ne le voir jamais. Comme le disait M. Portalis, en 1802 au Corps législatif, en parlant des vierges chrétiennes qui se consacrent si généreusement au service de l'humanité infirme et souffrante, « ce n'est ni l'amour-propre, ni la gloire qui » peuvent encourager ces vertus et ces actions trop dégoûtantes » et trop pénibles, pour pouvoir être payées par des applaudisse- » ments humains. Il faut élever les regards *au-dessus des hommes*, » et l'on ne peut trouver des motifs de zèle et d'encouragement » que dans *cette piété* qui est étrangère aux vanités du monde et » qui fait goûter, dans l'exercice du bien public, des consolations » que la *raison seule* ne pourrait nous donner. »

§ X. Comment donc concevoir que l'institution maçonnique, qui se pique d'un amour ardent pour l'humanité, accable de sa haine les ordres religieux qui se vouent avec autant de succès que de courage au soulagement de tous les genres de malheureux? Si c'était l'amour sincère des hommes qui anime la maçonnerie, elle devrait, ce semble, témoigner une profonde estime, tout au moins une grande déférence pour des personnes qui font tant de bien à l'humanité. Car, d'après ce que nous venons de voir, la charité catholique, pendant une seule année, dans le seul diocèse et dans la seule ville de Gand, a fait incomparablement plus pour le soulagement des classes souffrantes que la maçonnerie pendant plus d'un siècle. En Belgique comme en France, celle-ci pour me servir de l'expression du F. Buros, a usé, elle a rendu ridicule jusqu'au mot même de *Philanthropie*. Le F. Decheveaux-Dumesnil, nous l'avons vu, eût été au comble de la joie si son ordre était parvenu à fonder à Paris une seule crèche, une seule salle d'asile et une seule maison de secours. Quels transports d'enthousiasme ne devrait pas éprouver le maçon belge en voyant les nombreuses et florissantes institutions que la charité catholique entretient par

(1) *Journal de Bruxelles*, du 15 mai 1862.

le moyen des contributions volontaires et par le dévouement de ses enfants! Pourquoi donc, au lieu d'estimer et d'aimer ces moines et ces nonnes, qui travaillent avec tant de zèle et avec tant d'activité à l'instruction des pauvres et au soulagement des malheureux, pourquoi les traiter de fainéants et de fainéantes? Pourquoi présenter ces héros et ces héroïnes de la charité chrétienne comme la lèpre de la société humaine, comme la honte des pays civilisés? Pourquoi les vouer au mépris de nos compatriotes, les traîner aux gémonies de l'exécration publique? Pourquoi la menace d'employer contre les couvents la force et la violence, sans le moindre égard pour le droit et la justice, pour la loi et la Constitution?

§ XI. « Maçons philanthopes, disait naguère un journal, pourquoi parlez-vous toujours et n'agissez-vous jamais? Hommes du libre examen, où sont *vos* hospices, *vos* écoles gratuites, *vos* hôpitaux? Vous ne pouvez opposer à *nos* hospices, à *nos* écoles, à *nos* hôpitaux, que des théâtres, des clubs littéraires, des associations dramatiques, que vous n'avez pas même la générosité de soutenir de vos deniers et pour lesquels vous mendiez les subsides de la caisse communale! » Bien plus, cette société qui dit avoir « pour mission de prêter l'oreille à tous les gémissements, » de quelque part qu'ils se fassent entendre, d'offrir une main » secourable à toutes les infortunes, de soulager toutes les misères, » quelle qu'en soit la source, en quelque lieu qu'on les rencontre, » en un mot de verser des bienfaits sur l'humanité tout entière(1), » cette société, de l'aveu du F. Accary, dont nous avons rapporté le désolant témoignage et les énergiques plaintes, n'a rien fait, qui atteste la manière dont, même envers ses propres membres, elle exerce sa prétendue philanthropie. Il est vrai que, dans leurs fêtes solsticiales et équinoxiales, à la fin de leurs joyeux banquets, les Frères qui le sont si peu, portent leur dernière santé, leur dernier feu, *à tous les maçons, tant dans la prospérité que dans l'adversité, qui se trouvent répandus sur la surface des terres et des mers* (2). Mais ni ces batteries, ni ces acclamations, ni ces rasades de poudre fulminante, ni ces canons trigonométriquement vidés, ne portent

(1) Paroles du F. Murat, citées ci-dessus.

(2) Voici comment le F. Bazot décrit cette *dernière santé :* « Elle se porte avec la poudre fulminante (liqueur). Le Vénérable fait assembler les Frères servants, les invite à s'armer de leurs canons, à se placer entre les deux colonnes, à se réunir aux Frères de la loge, le Maître des cérémonies au milieu, et tous, étant ainsi rassemblés, forment la chaîne d'union, qui se fait en donnant à droit et à gauche, à son voisin, le bout de sa serviette. La chaîne étant établie, le Vénérable dit : « Frères premier et » second surveillant, annoncez que la dernière santé que je propose est celle des maçons » répandus sur la surface de la terre, qu'ils soient dans la prospérité ou dans l'adver- » sité. Nous ajouterons à cette santé les vœux les plus ardents pour que les malheureux » parviennent au bonheur et les voyageurs à bon port! » *Manuel du Franc-maçon*, t. I, p. 40).

pas plus de soulagement réel à leurs Frères qui gémissent dans l'adversité, que les drapeaux déployés, que les colonnes d'harmonie, que le parfum des cassolettes, que les étoiles allumées, et que toutes ces simagrées qui pourront amuser les convives présents, mais qui n'aideront en rien les frères absents.

§ XII. Fixons nos regards sur la Belgique contemporaine. Jamais, pensons-nous, dans aucun pays, à aucune époque, la charité chrétienne ne s'est montrée plus active, plus industrieuse, plus intarissable, qu'elle ne s'est montrée en Belgique depuis 1830: des milliers de Belges entreprennent, sans le secours du Gouvernement et malgré lui, de nombreuses, de grandes œuvres pour le soulagement de la souffrance, pour l'éducation des classes pauvres; on admire les inépuisables largesses des uns, on est touché de l'héroïque dévouement des autres. Et que fait, de son côté, la maçonnerie? Rivalise-t-elle, en fait de charité, avec la religion? Loin de là! elle prend ombrage de la charité chrétienne, elle jalouse l'honneur qui en revient à la religion, elle entrave autant qu'elle peut son action et ses travaux; en dépit de la libérale Constitution qui régit la Belgique et aux dépens de milliers de malheureux, les maçons, ces bruyants prôneurs de la *Liberté* et de la *Fraternité*, font d'incessants efforts pour faire dériver sur les plages désertes de leur stérile philanthropie les eaux abondantes du fleuve de l'ancienne charité catholique; ils s'emparent de la direction des hospices et des bureaux de bienfaisance; ils cachent ainsi, sous le manteau d'une charité d'emprunt, leur nudité philanthropique; ils visent à tout concentrer dans leurs mains, à augmenter par là leur action sur la classe pauvre, leur influence sur la classe bourgeoise. Le F. Faye de Bris nous le donne à entendre dans le discours que nous avons cité plus haut. « La puissance, dit-il, ne s'obtient que par la centralisation des efforts et des forces. Être une puissance charitable, tel est le but que doit se proposer l'Ordre maçonnique, telle est l'ambition qu'il doit nourrir, telle est la grandeur qui lui est propre et qui doit placer les maçons dans une sphère inattaquable de popularité et d'autorité. » — Put-on, jamais mieux qu'ici appliquer le proverbe : *C'est le geai qui se pare des plumes du paon?*

§ XIII. Nous croyons avoir démontré que la bienfaisance n'est ni l'objet, ni le but de l'Ordre maçonnique. Elle n'est qu'un leurre pour attirer les adeptes, un prétexte pour des desseins qu'on n'ose faire connaître.

Ah! si on soulageait les souffrances des malheureux au moyen de prose ronflante, au moyen de grands mots; si des « *morceaux d'architecture* (1) » pouvaient remplacer les œuvres de charité,

(1) Terme maçonnique qui signifie : *discours*.

assurément, la franc-maçonnerie serait la société la plus bienfaisante de la terre : elle est très-prodigue de phrases, mais elle ne donne que cela. Le Grand-Orient de Belgique n'a encore trouvé que des phrases à opposer à l'allocution de Pie IX : dans une lettre qui vient d'être rendue publique au moment où nous terminons cet écrit, il dit aux Frères : « Méprisant ces violentes » attaques, vous continuerez à vous occuper avec calme et dignité » de tout ce qui peut améliorer le sort de vos semblables. » — Oui, à condition que vos semblables n'aient pas besoin de *grosses* ou de *petites briques* (1), qu'ils puissent s'aider de vaines promesses et de projets en l'air ; car nous venons de le voir, la philanthropie maçonnique est très-libérale sous le rapport. Elle-même le proclame : les aveux sont là qui l'attestent, les faits qui l'affirment. A côté des mots *bienfaisance maçonnique*, inscrivons donc celui de *duperie :* c'est le patrimoine de la maçonnerie. En vain M. Verhaegen, par un procédé emprunté à Trissotin, voulut-il un jour l'appliquer à la société de St.-Vincent de Paul; les œuvres de celle-ci le rejettent : le mot est sorti de la loge, qu'il y retourne !

(1) Terme maçonnique qui veut dire : Pièces de 5, de 2 ou de 1 francs.

APPENDICE.

Dans son numéro du 11 octobre, la *Gazette de Liége* a publié sur *la Franc-Maçonnerie soumise à la publicité à l'aide de documents authentiques*, l'article qu'on trouvera plus bas. Le vœu qu'elle exprime quant à la deuxième édition de ce livre, sera rempli, ainsi qu'on pourra en juger par la Table des Matières placée à la suite de l'article de la feuille liégeoise :

La condamnation nouvelle que le St.-Père vient de porter contre les Sociétés secrètes, donne une actualité particulière au livre curieux édité, cette année même, par un des plus anciens et des plus vaillants écrivains de la presse catholique belge.

Nous avons signalé *La Franc-Maçonnerie soumise à la publicité à l'aide de documents authentiques*, par M. Amand Neut.

Aucun ouvrage traitant du même sujet n'expose mieux que celui-là les tristes titres des loges à l'anathème pontifical ; aucun ne peut être plus utilement consulté par tous les hommes désireux de s'expliquer l'insistance qu'apporte Rome à poursuivre, à flétrir ces sectes coupables.

M. Neut n'a point entrepris d'écrire l'histoire de la Franc-Maçonnerie : il faudrait, pour la composer, refaire à un point de vue spécial une véritable histoire universelle. Cette tâche serait immense : un profane, d'ailleurs, en eût-il le temps et le dessein, ne la pourait accomplir.

« La durée de notre existence, a dit un frère belge, dépend de la conservation rigoureuse de nos secrets. » On comprend dès lors comment, réservés pour un petit nombre d'élus, les détails de la vie maçonnique échappent nécessairement à tout œil non initié.

Impossible de réunir les documents nécessaires pour en former un tableau achevé ; impossible même de déduire exactement de ceux qu'on possède le système doctrinal des frères : ils accueillent les erreurs les plus diverses, tout comme ils varient leurs cérémonies selon les temps et les lieux : des attouchements particuliers seront chez nous le signe principal de ralliement : en Chine, — car la Franc-Maçonnerie s'est étendue en Chine — les adeptes se reconnaîtront à la façon d'offrir une tasse de thé. En tel pays peu capable de supporter la Vraie Lumière dans tout son éclat, les offices maçonniques resteront anodins ou incompréhensibles ; dans les régions mieux préparées à recevoir ces sinistres clartés, les solenités du temple marqueront davantage et mettront mieux en son plein jour l'impiété des dogmes.

Ce secret dont elle s'entoure, ces diversités de l'êrreur ne permettent donc point d'étudier avec ensemble la Maçonnerie, et de suivre, sans interruption, le cours de ses développements, de ses succès et de ses conséquences fatales.

On ne peut que préparer les matériaux à l'avenir qui entreprendra ce travail, recueillir les indiscrétions des Frères, et, pour éclairer le public, colliger toutes les pièces officielles, tous les documents échappés d'aventure à l'attention jalouse des loges.

Cette tâche, M. Neut se l'est donnée depuis déjà de nombreuses années: avec quelle intelligence il l'a su remplir, chacun le constatera en parcourant le recueil qu'il nous offre aujourd'hui.

Compilateur d'autant plus dévoué qu'il s'efface davantage, il a reproduit dans son œuvre tous les papiers authentiques propres à nous renseigner, en Belgique surtout, sur l'organisation, le but, la nature et les moyens d'action des Sociétés secrètes. Les pièces qu'il nous met sous les yeux sont, pour la plupart, des extraits d'histoires, de règlements, d'ordonnances, de discours, de compte-rendus ou de planches maçonniques écrits par des membres mêmes de l'ordre; le reste se compose d'anecdotes et de récits incontestés sur les actes de la Franc-Maçonnerie.

Les documents, qu'il rapporte, traduisent d'abord son argot, et dénombrent ses forces, aujourd'hui composées de 5,000 loges — dont 80 pour la Hollande et la Belgique — de 500,000 membres effectifs et de huit millions de membres inactifs, répandus à la surface des cinq parties du monde.

M. Neut cite ensuite diverses dissertations des Frères les plus instruits sur l'origine de leur ordre, et relate, toujours d'après les pièces officielles, les plus curieuses des cérémonies fraternelles :

« Le démon, écrivait jadis Tertullien, imite dans les antres de ses » temples les cérémonies de nos divins sacrements. Il baptise ceux qui » croient en lui. Il leur promet la rémission de leurs fautes. Il leur con- » fère les fonctions sacerdotales. Il imprime sur leur front le signe de la » confirmation. Il célèbre l'offrande du pain. De plus, en pontife suprême, » il administre le mariage. » Tous les sacrements chrétiens sont en effet parodiés par les Maçons, et l'on dirait que Tertullien a, par avance, énuméré les singeries sataniques des mystères de la divine Eglise.

La partie la plus instructive du recueil de M. Neut est la reproduction d'une foule de discours prononcés dans les réunions, surtout dans les banquets maçonniques, et des ordonnances des autorités de l'ordre. Là se dévoilent leurs projets, là se revèlent leur histoire, leurs succès, leurs œuvres, là se trahissent leurs espérances et leurs doctrines.

C'est par ces documents qu'il faut apprendre quelle part immense les Maçons ont prise à toutes les révolutions qui, dans les derniers siècles, ont ensanglanté le globe, depuis le bouleversement français de 89 jusqu'aux soulèvements de 48, et aux révoltes récentes d'Espagne, d'Italie ou d'Allemagne.

La politique du liberalisme belge notamment restera toujours incomprise à celui qui ne se rendra point compte de la néfaste influence des loges en notre pays.

Elles ont donné à nos adversaires, comme on l'a dit sur la tombe de M. Verhaegen, *leur organisation, leur drapeau, leur programme, leurs chefs*. Le livre de M. Neut abonde, sur ce point, en explications, en révélations significatives; il nous montre la main de la Franc-Maçonnerie dans toutes les trames, vastes ou minimes, ourdies chaque jour en

Belgique contre le catholicisme et ses défenseurs : tout un passé de calomnies, d'iniquités, d'injustices administratives et législatives, voilà son ouvrage; d'elle aussi vient l'avenir de persécution qu'on nous prépare : sur ces projets encore, M. Neut nous apporte de nombreux éclaircissements puisés aux meilleures sources.

Mais si, pour la Belgique, il peut entrer dans le détail des entreprises des loges, pour les autres pays, il ne lui est guère possible que de démontrer, toujours pièces en mains, le but auquel tend la Maçonnerie.

Elle maintient l'Angleterre dans sa politique révolutionnaire; elle agite la France, l'Autriche, la Russie; elle pousse à l'unité de l'Italie, à la domination du Portugal libérâtre dans la presqu'île ibérique, et de la Prusse protestante au milieu de l'Allemagne; elle bouleverse les Amériques. Et dans quels desseins ces agitations incessantes? C'est que partout elle poursuit la destruction du christianisme, de toute religion positive, de tout principe d'autorité.

Ce but impie et anti-social, les documents réunis par M. Neut le révèlent cent fois à l'évidence.

Chez nous, d'ailleurs, n'y a-t-il pas des années que les Maçons ont protesté qu'ils avaient à reprendre l'œuvre de Voltaire: « d'écraser l'infâme ? » N'y a-t-il pas des années qu'ils ont proclamé le libre examen le plus absolu, leur unique croyance ? N'y a-t-il pas des années qu'ils ont fait appel à toutes les passions, à toutes les violations de la loi, même à la violence de l'émeute pour anéantir les institutions religieuses? N'y a-t-il pas des années, enfin, qu'ils ont organisé ces sectes hideuses pour qui « la paix de l'âme se puise dans la négation de Dieu ? »

Et qu'on ne croie point qu'au fond, autre est la Maçonnerie belge, autre la Maçonnerie des diverses nations. A l'athéisme des Maçons belges répond celui des Maçons français: ceux-ci pour avoir tenu à supprimer de leur code la simple mention d'un « Grand Architecte de l'Univers, » n'en sont pas moins restés le bataillon d'élite de la Maçonnerie universelle.

En présence de tels faits, patents, irrécusables, conçoit-on la fureur de ces feuilles affiliées à l'Ordre, incapables, semble-t-il, de contenir l'indignation qu'excite en elles la prétendue intolérance du Pontife romain?

« L'allocution du 25 septembre vient mettre, crient-elles, le comble aux démences de l'Encyclique ! »

Hé bien, oui, la nouvelle condamnation de la Franc-Maçonnerie est le corollaire indispensable du solennel exposé qu'a fait Pie IX des grands principes du droit chrétien.

Selon l'énergique expression du saint prédécesseur du Pape actuel : « Au sein de ces sociétés, tout ce qu'il y a eu dans les sectes les plus criminelles, de sacrilége, de honteux et de blasphématoire, s'est écoulé omme en un cloaque avec le mélange de toutes les souillures. »

A la proclamation des vérités que doivent, aujourd'hui surtout, professer tous les catholiques, il était donc juste que vint se joindre la condamnation des erreurs qu'ils doivent flétrir. Anathématiser la Franc-Maçonnerie, c'est les condamner toutes à la fois dans l'institution qui les réunit, les coordonne et qui, seule, semble leur prêter un corps et une unité.

On trouvera, dans le livre de M. Neut, la série des arrêts portés, depuis plus d'un siècle, contre les loges, par les Pontifes romains. Ces jugements de l'Eglise résument l'avis que tout honnête homme se formera naturellement de la Maçonnerie, dès qu'il la connaîtra; et l'auteur a bien fait de les donner comme couronnement à son œuvre : leur profonde sagesse ressort mieux du rapprochement des documents dont ils sont précédés.

M. Neut prépare une nouvelle édition de son ouvrage, pour accroître les pièces instructives de ce dossier et les ranger, sans doute, dans un ordre plus régulier encore. L'Allocution du 25 septembre ne peut manquer d'y paraître comme la conclusion irréfutable et sacrée du recueil de l'écrivain catholique.

M. Neut aura le droit de l'enregistrer comme une approbation éclatante de ses travaux : elle montre qu'il a bien mérité de l'Eglise en éclairant le public sur l'organisation et le but de cette secte dangereuse, et en préparant ainsi, à l'avance, un sorte de commentaire justificatif de la parole de l'immortel Pie IX.

LA FRANC-MAÇONNERIE

SOUMISE A LA PUBLICITÉ

A L'AIDE DE

DOCUMENTS AUTHENTIQUES.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA SECONDE ÉDITION

EN CE MOMENT SOUS PRESSE.

Cette seconde édition contiendra un grand nombre de Documents nouveaux, qui seront rangés dans les séries suivantes, afin de faciliter la lecture et les recherches.

Documents que contiendra la 2e édition.

PREMIÈRE SÉRIE. — LA FRANC-MAÇONNERIE RIDICULE ET ABSURDE.

1. Argot maçonnique.
2. Description d'un banquet maçonnique.
3. Banquets et toasts maçonniques.
4. Loges de femmes, dites *Loges d'adoption*.
5. Fête d'une *Loge d'adoption*.
6. Installation du « Très-puissant Souverain, Grand-Commandeur, Grand-Maître du *Suprême-Conseil*, » M. P.-A.-J. Stevens.
7. La Franc-Maçonnerie, en dépit de sa devise : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*, a à sa solde, à côté de ses « très puissants souverains, » une classe de *Frères servants*.
8. Titres ronflants et dénominations pompeuses dans un Ordre qui a l'*Egalité* pour devise.
9. Critique de ces titres et dénominations par une Revue maçonnique.

DEUXIÈME SÉRIE. — NÉE DU PAGANISME, LA FRANC-MAÇONNERIE VEUT LE RÉTABLIR.

1. Origine et but de la Franc-Maçonnerie, par le Fr. de Branville.
2. Même sujet, par le Fr. Juge.
3. La Maçonnerie templière.
4. Principes de la *Triade*, ou Maçonnerie chinoise.
5. Culpabilité des anciens Templiers.
6. Impiété et panthéisme des Templiers modernes.

TROISIÈME SÉRIE. — FRAGMENTS HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

1. Joseph II et la Maçonnerie belge.
2. Pierre de Sicard, fondateur des Loges liégeoises.
3. Louis de St.-Martin et les mêmes loges.
4. Union contractée entre les Maçons allemands.
5. Le duc d'Orléans, dit *Égalité*, Grand-Maître pendant 22 ans de la Maçonnerie en France. — Le duc d'Orleans peint par lui-même. — Fin de sa carrière maçonnique.
6. La Franc-Maçonnerie éludant les poursuites des gouvernements.
7. Les magistrats d'Amsterdam joués par les Maçons.
8. Punition infligée à un profane qui s'était frauduleusement introduit dans une loge.
9. Circulaire du maréchal Soult, défendant aux militaires de s'affilier aux Loges.
10. Le Fr. J. B. Teste et la Maçonnerie liégeoise
11. Une loge d'Anvers vis à-vis d'un maçon nègre.
12. Projet d'un Congrès d'ouvriers maçonnisés.
13. Abd-el-Kader et la Loge *Henry IV*, à Paris.
14. Jugement maçonnique rendu en 1832 par la loge des *Amis Philanthropes* de Bruxelles contre le F. Tardieu.

QUATRIÈME SÉRIE. — PARODIES DES SACREMENTS ET DES CÉRÉMONIES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

1. Baptême, confirmation, confession et cène maçonnique.
2. Indélebilité du caractère maçonnique.
3. Fête baptismale maçonnique.
4. Fête d'initiation du premier âge.
5. Ouverture de la *Loge du travail*, à Bruxelles, en 1840.
6. Inauguration de cette Loge.
7. Inauguration de la Loge des *Elèves de Thémis* en 1865.
8. Honneurs funèbres rendus aux mânes d'un maçon.

CINQUIÈME SÉRIE. — MÉLANGES MAÇONNIQUES AYANT TRAIT A LA DOCTRINE ET A LA MORALE.

1. Serment du compagnon-récipiendaire, d'après le système néo-anglais, de la Loge les *Trois Globes*, de Berlin.
2. La Maçonnerie confond toutes les croyances.
3. Exemple de la clarté avec laquelle les Maçons s'énoncent sur leur *Grand Architecte de l'Univers*.
4. Lettre de Napoleon I contre l'athéisme du Fr. Jérôme Lalande.
5. Lettre d'un docteur en théologie de l'ancienne Université de Louvain à un étudiant en droit de la même université.
6. Considérations diverses.

SIXIÈME SÉRIE. — IRRELIGION ET IMPIÉTÉ DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

1. Incompatibilité de la Franc-Maçonnerie avec la foi chrétienne et avec toute croyance à une révélation divine.

2. Le Fr. Rayon et la loge de la *Réunion des Amis du Nord*, à Bruges. Ses idées sur Dieu, l'âme et la mort.
3. Le prince d'Orange Frédéric, Grand-Maître. — Son jugement sur l'impiété des hauts grades.
4. Histoire du mouvement rationaliste en Hollande de 1830 à 1865.
5. Dieu mis à l'écart dans un grand nombre de Loges.
6. Suppression, dans les Constitutions maçonniques, de toute formule consacrant la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme.
7. Dieu et l'immortalité de l'âme, discutés au Convent maçonnique de Paris en juin 1865.
8. La Maçonnerie berceau de la secte des Solidaires.
9. La Franc-Maçonnerie et la secte des Solidaires.

SEPTIÈME SÉRIE. — PIÈCES MAÇONNIQUES RENFERMANT DES PRINCIPES SUBVERSIFS DE TOUTE RELIGION, DE TOUTE MORALE ET DE TOUT ORDRE SOCIAL.

1. Discours du Fr. Faider, Vénérable de la Loge *la Fidélité* à Gand.
2. Circulaire de la Loge *la Persévérance*, d'Anvers, et Discours du F. Émile Grisar.
3. Discours prononcés le 24 juin 1834, au Grand-Orient de Belgique, par les frères Verhaegen, Bourlard, Marquet et le Vénérable de la Loge des *Philadelphes*, de Verviers.
4. Rapport du F. Van Humbeeck sur la question de savoir si les discussions politiques et religieuses sont permises en Loge.
   (1er Annexe). Réflexions du *Journal de Bruxelles* sur le rapport du F. Van Humbeeck.
   (2e Annexe.) Discussion à la Chambre des Représentants sur le même rapport.
5. Pavillon maçonnique comme *signe de détresse*.

HUITIÈME SÉRIE. — LA FRANC-MAÇONNERIE TREMPANT DANS LES RÉVOLUTIONS, LES ÉMEUTES, ETC.

1. Jugement porté par Louis Blanc sur la Maçonnerie comme cause de la Révolution française de 1789.
2. Mémoire sur la Maçonnerie présenté au congrès de Vérone par le Comte de Haugwitz.
   (Annexe.) Remarque sur l'effet que produisit ce Mémoire.
3. Menées politiques de la Maçonnerie et autres sociétés secrètes en Espagne, de 1814 à 1822.
4. Signal de la révolte armée, donné, en 1834, dans différentes villes d'Espagne par le comité-directeur de la loge centrale établie à Madrid.
5. La Maçonnerie en Prusse de 1830 à 1848.
6. La Maçonnerie et la Révolution de février 1848.
7. La loge des *Philadelphes* de Verviers et l'émeute de 1844.
8. Circulaires des trois grandes Loges prussiennes rappelant aux Frères leurs devoirs maçonniques. — Protestation contre cette circulaire.

NEUVIÈME SÉRIE. — ENSEIGNEMENT ET PUBLICATIONS MAÇONNIQUES.

1. Projet d'érection d'une école de Sœurs illuminées ou maçonnes.
2. Lettre de la loge la *Persévérance* d'Anvers à Eugène Sue. — Réponse d'Eugène Sue.
   (Ie Annexe). Caractère religieux, moral et politique des ouvrages d'Eugène Sue.
   (IIe Annexe.) Arrêt du tribunal correctionnel de Paris contre les *Mystères du Peuple*, d'Eugène Sue.
   (IIIe Annexe.) L'art de joindre le sensualisme au socialisme; féérique séjour d'Eugène Sue dans son château de Bordes.
   (IV Annexe.) Plan tracé par Eugène Sue (dans ses lettres au *National* en 1856) pour substituer aux écoles catholiques des écoles sans Dieu,

3. L'enseignement obligatoire. — Question mise par le Grand-Orient à l'ordre du jour de toutes les loges de son obédience. — Annexes.
4. La *Revue trimestrielle*, patronée par le Grand-Orient, et les bibliothèques communales.
5. La censure préventive établie, en matière de presse, par la Maçonnerie.
6. La Maçonnerie et l'Université de Bruxelles.
7. Inauguration de la statue de feu le Grand-Maître Verhaegen dans le nouveau palais de l'Université à Bruxelles. — Cantate de M. Potvin.

DIXIÈME SÉRIE. — CONTRADICTIONS, MENSONGES, CALOMNIES, INJUSTICES MAÇONNIQUES.

1. Accusations portées contre le clergé par le F. Defuisseaux, vénérable de la Loge la *Parfaite Union*, de Mons, à la Loge *Henry IV* à Paris.
2. Accusations semblables émanées du F. Vervier, vénérable de la Loge les *Vrais Amis*, de Gand.
3. Démenti donné au F. Vervier par l'ancien Grand-Maître de Stassart, quant à sa prétendue destitution.
4. Jugement porté en 1852, par le *Constitutionnel* sur la guerre faite aux catholiques par la Maçonnerie.
5. Documents maçonniques adressés à tous les membres des Chambres législatives belges, et prouvant que la Loge force ses adhérents à voter selon ses prescriptions et non selon leur conscience.
6. Idées du célèbre franc-maçon Jean Gottlieb Fichte, sur la propriété des biens de l'Eglise, reproduites par le ministre Tesch dans son projet sur le temporel des cultes.
7. Critique de la centralisation en matière de bienfaisance faite par une Loge française, à l'encontre des idées émises à ce sujet par la Maçonnerie belge.

ONZIÉME SÉRIE. — PHILANTHROPIE MAÇONNIQUE.

1. Orphelinat maçonnique.
2. Charité chrétienne.

DOUZIÈME SÉRIE. — ÉTAT ACTUEL DE LA FRANC-MAÇONNERIE. — STATISTIQUE.

1. Travaux et tendances de la Maçonnerie en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, en Asie, et spécialement en Belgique.
2. Statistique générale de la Maçonnerie en 1850.
3. Statistique de l'état actuel de la Maçonnerie en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Amérique, en France, en Mexique, dans les Pays-Bas, en Portugal, en Suisse, en Turquie, et spécialement en Italie.

TREIZIÈME SÉRIE. — CONDAMNATIONS DE LA FRANC-MAÇONNERIE PAR L'AUTORITÉ SÉCULIÈRE ET ECCLÉSIASTIQUE.

1. Poursuites et condamnations subies par la Maçonnerie et prononcées par les gouvernements de 1735 à 1814.
2. Poursuites et condamnations postérieures à 1814.
3. Lettre du cardinal Gonsalvi au prince de Metternich sur la suppression des sociétés secrètes.
4. Bulle de S. S. Léon XII, renfermant et confirmant les lettres apostoliques de Clément XII, Bénoit XIV et Pie VII contre les sociétés secrètes.

   (ANNEXE). Singulier jugement porté par un Grand-Chapitre de *Rose-Croix* de Bruxelles sur les bulles de Clément XII et de Bénoit XIV.

Nota. — Plusieurs nouveaux documents nous ont été promis depuis la rédaction de cette table de matières. Nous les classerons dans leur série respective.

A. N.